
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Huitième séance – Mardi 24 juin 2014, à 20 h 30

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Maria Casares, M. Sylvain Clavel, M^{mes} Vera Figurek, Florence Kraft-Babel, Mireille Luiset et Nicole Valiquer Grecuccio.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Esther Alder, vice-présidente, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 12 juin 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 23 juin et mardi 24 juin 2014, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Prestation de serment – Projet de délibération: respect des décisions
du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Prestation de serment de M^{me} Anne Carron-Cescato, remplaçant M. Robert Pattaroni, conseiller municipal démissionnaire.

M^{me} Anne Carron-Cescato est assermentée. (Applaudissements.)

4. Projet de délibération du 23 juin 2014 de M^{mes} et MM. Alexandre Wisard, Maria Pérez, Alain de Kalbermatten, Morten Gisselbaek, Marie Barbey, Adrien Genecand, Jacques Pagan, Pascal Spuhler et Brigitte Studer: «Villa Ambrosetti: le Conseil administratif est prié de respecter les décisions du Conseil municipal» (PRD-87)¹.

Suite de la préconsultation

Le président. Tout d'abord, je salue à la tribune du public la présence de M. Jean-Marc Guinchard, député. (*Applaudissements.*)

Nous poursuivons à présent la préconsultation sur le projet de délibération PRD-87. Je rappelle que le bureau avait clos la liste des intervenants avant la pause d'înatatoire; je donne donc la parole aux personnes déjà inscrites.

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 217. Développé, 555.

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

M. Pascal Holenweg (S). Le hasard du déroulement de nos séances fait que le débat a été interrompu avant que tous les inscrits au tour de parole n'aient pu s'exprimer; c'est l'opportunité d'en revenir au texte du projet de délibération PRD-87 lui-même, plutôt qu'aux arrière-pensées des uns et des autres.

Il a été dit à plusieurs reprises par ses auteurs qu'il ne s'agissait pas d'une prise en otage du projet de crèche dans le cadre d'un règlement de comptes avec le Conseil administratif et qu'il n'était nullement question d'opposer entre eux différents besoins.

Pour ma part, je me réfère au texte qui nous est proposé: il stipule que le crédit d'investissement de 400 000 francs destiné à l'étude pour la réalisation de la crèche dans la villa Ambrosetti «est conditionné à l'arrêt définitif de toutes les procédures de la Gérance immobilière municipale (GIM)» contre les locataires actuels de cette maison. «Conditionné», cela signifie que le projet de crèche ne se réalisera pas, tant que le Conseil administratif n'aura pas satisfait aux vœux de la majorité du Conseil municipal. Il y a donc bien prise en otage – avec ou sans guillemets – du projet de crèche pour satisfaire à la demande du Conseil municipal et opposition d'un besoin à un autre – en l'occurrence, du besoin de crèche au besoin d'appartements relais.

D'autre part, il a été reproché au Conseil administratif de s'asseoir sur une décision du Conseil municipal. A ma connaissance, la seule décision prise par le Conseil municipal a consisté à raboter le crédit d'étude des transformations de la villa Ambrosetti. Cette décision a été respectée par le Conseil administratif, puisque aucun autre crédit d'étude n'a été déposé et qu'aucune autre étude que celle autorisée par le Conseil municipal n'a été menée. La décision du Conseil municipal de raboter le crédit d'étude de la transformation de la villa Ambrosetti a donc été parfaitement respectée. Il n'y a donc pas mépris d'une décision du Conseil municipal par le Conseil administratif, mais le fait est qu'une recommandation du Conseil municipal peut être ignorée par le Conseil administratif – tout comme l'invite d'une motion, d'ailleurs.

A présent, j'en reviens au fond – même si on nous a demandé de ne pas le faire – parce qu'il y a bien un fond et un arrière-fond du débat, un contenu, un enjeu au-delà des querelles de pouvoir, des conflits de vanité et de la question fondamentale existentielle de savoir qui commande en Ville de Genève: la majorité du Conseil municipal ou le Conseil administratif? Question qui, personnellement, m'indiffère totalement... Je préférerais que personne ne commande, mais enfin, on est dans des institutions fondées sur la loi et, tant qu'on n'a pas décidé de faire des lois ce que les vieux anarchistes rêvaient d'en faire, il faut bien qu'on les respecte ou qu'on fasse au moins semblant de les respecter...

On parle bien ici de besoins et de droits, pas d'envies ni de désirs – des besoins et des droits qui ne devraient pas être opposés les uns aux autres ou

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

mis en concurrence. Mais on parle aussi d'autres droits – des droits acquis – qui entravent notre réponse à des besoins urgents. Ces besoins ne sont pas des envies ou des désirs qui se concurrencent, ils correspondent à de vrais droits auxquels nous attachons tous suffisamment d'importance pour avoir passé près d'une heure et demie de débat, tout à l'heure, à affirmer que nous les respectons et avons la volonté de les concrétiser.

Seule la collectivité publique peut concrétiser une offre suffisante en matière de places de crèche. Et seule la collectivité publique peut concrétiser une offre suffisante non seulement en matière d'hébergement d'urgence, mais aussi de véritables appartements relais. Il n'y a pas encore de marché privé de l'hébergement d'urgence ni d'appartements relais, heureusement! De plus, s'il y a bien un marché privé des places de crèche, il est largement insuffisant pour en garantir une à tout le monde.

Nous sommes donc confrontés ici à des droits sociaux que nous devons concrétiser en les reliant les uns aux autres, non en les opposant. La faute initiale, dans ce débat, a été commise par le Conseil municipal, quand il a refusé d'étudier à la fois la réalisation de la crèche et des appartements relais. Si nous avions accepté cette double étude dès le départ, nous aurions peut-être aujourd'hui une réponse qui permette de satisfaire non seulement à ces deux besoins, mais aussi – éventuellement – au droit acquis d'une partie des locataires de la villa Ambrosetti de rester chez eux – j'y reviendrai quand je défendrai mon projet d'amendement au projet de délibération PRD-87.

Nous ne devrions pas être contraints de choisir entre l'urgence des places de crèche et des appartements relais et le droit acquis d'un locataire de rester chez lui. Pourtant, nous y sommes tout de même contraints, du moins tant que nous n'aurons pas trouvé le moyen de faire admettre que peuvent cohabiter dans la même maison, propriété de la Ville achetée avec des fonds publics – c'est-à-dire avec les impôts des habitants de notre commune –, une crèche et des appartements relais.

Avec la cohérence qui caractérise tout militant de gauche et tout élu de gauche, je demande ce qu'il faut choisir: le droit acquis ou l'urgence? A quoi renonçons-nous? A répondre aux besoins des uns ou à garantir la rente de situation des autres? A la demande de qui satisferons-nous? A celle de nos copains ou à celle des associations féminines et du collectif La Genève escamotée, qui dénoncent le manque non seulement de lieux d'hébergement d'urgence, mais aussi d'appartements relais permettant précisément de sortir des situations d'urgence?

Le «j'y suis, j'y reste» qui traduit la position actuelle des locataires de la villa Ambrosetti est sans doute compréhensible, de leur point de vue de locataires – nul ici ne renoncerait de gaieté de cœur à la situation qui est la leur. Le fait qu'ils soient défendus par l'Association suisse des locataires (ASLOCA) est parfaite-

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

ment compréhensible aussi; en effet, le boulot de l'ASLOCA, comme cela a été rappelé tout à l'heure, consiste à défendre les locataires – tous les locataires – contre les propriétaires quels qu'ils soient. Il consiste donc, ici, à défendre des locataires de la Ville contre la Ville en tant que propriétaire.

Cependant, du point de vue politique qui doit être celui d'un parlement municipal et de ses élus – surtout sur les bancs de la gauche – le «j'y suis, j'y reste» est la version euphémique de «je suis content de mon sort, celui des autres m'indiffère». Autrement dit, sur le fond et sur la forme, le «j'y suis, j'y reste» est l'expression d'une position foncièrement de droite. Nous, socialistes, nous refusons de jouer le besoin de places de crèche contre le besoin d'appartements relais.

Je signale au passage que «j'y suis, j'y reste» est une citation du maréchal de Mac-Mahon, massacreur des insurgés de la Commune, auteur d'une tentative de coup d'Etat monarchiste contre la République française, promoteur de l'ordre moral et démissionnaire de son poste de président de la République par coup de pied dans le cul administré par la gauche républicaine française. C'est donc une citation de droite, et le comportement «j'y suis, j'y reste» est aussi, dans le cas présent, un comportement de droite.

Je le répète: nous, socialistes, nous refusons de jouer le besoin de places de crèche contre le besoin d'appartements relais, nous refusons de soumettre les droits des personnes qui veulent sortir de la situation d'hébergement d'urgence à la proclamation du droit acquis de certains locataires de bénéficier d'une rente de situation. De toute évidence, si j'en juge par les signatures du projet de délibération PRD-87, nous serons les seuls à exprimer le refus de la prise en otage du droit des plus précarisés pour sauver l'amour-propre du Conseil municipal et la rente de situation de quelques-uns.

Nous, socialistes, nous serons donc les seuls à refuser ce projet de délibération qui nous est soumis en urgence – du moins, dans la forme sous laquelle il nous est soumis. Et c'est bien le moins de soumettre en urgence un projet de prise en otage! Dès lors, nous sommes partagés entre le regret d'être minoritaires dans la défense de notre position au sein du Conseil municipal et l'orgueil de l'être pour avoir privilégié – contre la majorité – la responsabilité sociale de la Ville de Genève face au fétichisme d'un droit acquis qui, en l'occurrence, n'est qu'un privilège.

Croyez bien, Mesdames et Messieurs, que ce n'est pas pour nous, mais pour le Conseil municipal et pour la Ville que l'on devrait regretter qu'il n'y ait plus ici que les socialistes et quelques Verts pour privilégier aujourd'hui l'intérêt public face à l'intérêt privé, la réponse à l'urgence sociale face à la culture du copinage. En somme, c'est un peu notre «j'y suis, j'y reste» à nous: j'y suis, dans la défense de l'intérêt public contre l'intérêt privé; j'y reste, dans la défense de la réponse à l'urgence contre celle des droits acquis. Et notre «j'y suis, j'y reste» à nous, au moins, il est de gauche! (*Applaudissements.*)

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

M^{me} Anne Moratti (Ve). Beaucoup d'arguments ont été avancés dans ce débat. Reste pour moi une dernière chose à dire – du moins, par rapport à mon intervention précédente.

On nous dit que l'on peut laisser les locataires de la villa Ambrosetti en place et que l'on créera sans problème des appartements relais ailleurs, puisque l'on dispose d'autres lieux pour ce faire. Je veux bien... mais où? Et quand? Dans vingt ans? Avons-nous vraiment beaucoup de choix qui s'offrent à nous? Non! Accepter ce soir le projet d'arrêté PRD-87 revient simplement à mettre de côté pour vingt ans l'intérêt des femmes concernées. C'est tout!

M. Alfonso Gomez (Ve). Certains arguments avancés dans ce débat sont assez ubuesques. Il est hallucinant d'entendre les régisseurs privés cités en exemple contre la Ville! Il est vrai qu'il y a des régisseurs privés tout à fait honorables – et même beaucoup – mais d'autres le sont nettement moins, raison pour laquelle on a heureusement vu se développer dans ce canton des lois visant à protéger les locataires. Faire croire, comme s'y évertuent certains, que la Ville de Genève a procédé de manière antisociale – j'utilise ce terme pour faire court – est pour le moins un déni de réalité.

Le projet de délibération PRD-87 est évidemment problématique pour nous – en tout cas pour moi – car il fait obstruction au développement d'une crèche dans un quartier qui en a terriblement besoin. On l'a dit, le besoin en matière de crèches s'élève aujourd'hui à 400 places. On nous en propose 40 à la villa Ambrosetti. Or, ce projet de délibération met en péril – ou, du moins, retarde – leur création.

Je passe sur toute l'argumentation que nous avons entendue concernant les appartements relais. Je constate simplement qu'Ensemble à gauche, qui prétend les défendre, intervient ici pour s'y opposer – car c'est bien à cela que revient la position actuelle de ce groupe, qu'il le veuille ou non. C'est la deuxième fois que cela se produit en l'espace de quelques semaines, puisque Ensemble à gauche s'était déjà opposé à la modification du règlement de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, on s'en souvient.

Dans le cas présent, en attaquant les appartements relais, on attaque indirectement les femmes. Tel est le message que l'on donne en acceptant le projet de délibération PRD-87: la réalisation de la crèche est stoppée et il n'y aura pas non plus d'appartements relais. Point à la ligne. Voilà ce qui ressortira de ce débat.

Permettez-moi quand même, Mesdames et Messieurs, d'avoir une pensée pour les femmes qui ont actuellement besoin des appartements relais, on l'a assez dit. Ces femmes qui sont doublement victimes de la violence de la vie, puisqu'en

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

plus de celle qu'elles subissent au quotidien on leur reproche aujourd'hui de risquer de mettre en danger des enfants dans une crèche, si elles étaient hébergées à proximité. Tenir ce genre de discours, c'est traiter ces femmes comme de véritables pestiférées! C'est en tout cas les pénaliser doublement.

On peut se livrer à toutes sortes d'arguties pour prétendre ne pas s'opposer à la réalisation de la crèche, le résultat des courses est là: on bloque le projet. On s'étripe pendant deux heures, non pas pour développer des crèches ou des appartements relais, mais pour le contraire! Pour ne pas les développer du tout! Mesdames et Messieurs, en ce qui me concerne, je ne soutiendrai pas le projet de délibération PRD-87, car il va à l'encontre de mes principes les plus fondamentaux, c'est-à-dire la nécessité de protéger et d'aider les plus faibles. (*Applaudissements.*)

Le président. M. Pierre Gauthier estime avoir été mis en cause quant à son affirmation de tout à l'heure sur le loyer à 9000 francs mensuels de l'appartement sis à la place Claparède proposé aux locataires de la villa Ambrosetti en remplacement de leur logement actuel. Je lui donne la parole pour une minute au maximum.

M. Pierre Gauthier (EàG). Chères et chers collègues, j'ai effectivement été – implicitement ou explicitement – mis en cause, car j'aurais soi-disant donné à cette honorable assemblée des informations erronées. A la différence d'une certaine ministre française qui fournissait des documents allant à l'encontre de ce qu'elle disait, j'en ai un ici qui démontre l'exactitude de mes propos.

En effet, on a proposé aux locataires de la villa Ambrosetti un appartement situé à la place Claparède – plus exactement au boulevard des Tranchées 2 – qui comporte dix pièces pour une surface d'environ 260 m². C'est l'appartement N° 21, au deuxième étage, dont le loyer mensuel s'élève à 9000 francs – mais il faut encore y ajouter 502 francs de charges par mois et une garantie bancaire de 27 000 francs.

Il me semble donc tout à fait inexact de prétendre que j'ai dit des mensonges tout à l'heure. J'ai dit la vérité! Je demande à l'huissier de distribuer aux chefs de groupe ce document qui atteste ma bonne foi.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, malgré l'épisode que vient d'évoquer M. Gauthier à propos du loyer de l'appartement proposé aux locataires de la villa Ambrosetti, je vous dirai franche-

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

ment que le Mouvement citoyens genevois ne se braque pas sur la problématique du départ ou du maintien desdits locataires, ni sur les propositions qui leur ont été faites ou pas.

Ce qui nous inquiète, c'est que le Conseil administratif s'assoit sur la décision prise par le Conseil municipal après délibération. Il s'agissait tout d'abord de garantir que les locataires ne seraient pas évacués – du moins, pas contre leur gré. Ensuite, nous avons demandé de ne pas mélanger dans le même projet la crèche et les appartements relais pour femmes en détresse ou femmes battues.

M. Gomez a parlé tout à l'heure de femmes que nous critiquerions en les traitant soi-disant comme des pestiférées. Il a dit aussi qu'il voulait protéger les plus faibles – mais moi aussi, Monsieur Gomez, je veux protéger les plus faibles! Or, dans ce cas-là, le plus faible est bien l'enfant innocent dans la crèche, qui risque de subir les problèmes provoqués non pas par les femmes hébergées dans les appartements relais, mais par les gens qu'elles fuient: les maris violents!

Nous devons absolument trouver une solution pour ces femmes. Que ce soit des appartements ou une maison, n'importe où, je serai alors le premier à voter le crédit. Mais il ne faut pas mélanger les deux genres! On ne peut pas faire courir à des enfants innocents le risque potentiel qu'un mari taré vienne sur place avec un pistolet ou je ne sais quelle arme et cause des dégâts. Je suis désolé mais, sur ce point, je ne veux même pas entendre parler de l'éventualité d'un tel risque. Or, ce risque existe, nous l'avons dit et redit au cours de ce débat.

Dès lors que l'on aménage un foyer pour femmes battues au même endroit qu'une crèche – telle était l'idée initiale du Conseil administratif – on met en danger les enfants accueillis à l'étage du dessous. Non, nous ne bloquons pas le projet de crèche! Non, nous ne prenons pas la crèche en otage! Si vous le désirez, Mesdames et Messieurs, elle peut être construite maintenant; mais il n'est pas urgent d'aménager des appartements relais. De toute façon, nous sommes opposés à placer ces deux services sociaux l'un au-dessus de l'autre.

Quant aux appartements proposés aux locataires, on en a déjà longuement parlé. Le Conseil administratif nous dit qu'il leur a fait des propositions, lesquelles ne correspondaient apparemment pas à leurs attentes. Peut-il trouver d'autres solutions? Nous ne pouvons que l'y enjoindre. Quoi qu'il en soit, l'évacuation des locataires a été refusée par le Conseil municipal!

Il est vraiment dommage que, chaque fois que nous prenons une décision qui n'arrange pas l'exécutif, il s'asseye dessus. Il ne faut donc pas vous étonner, Mesdames et Messieurs les magistrats, que nous redéposions ensuite d'autres objets sur les mêmes problématiques et que nous vous rendions la vie dure! Franchement, nous ne sommes pas contents quand vous refusez de faire exécuter nos décisions. C'est tout, merci!

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. J'aimerais juste réagir aux propos de M. Spuhler concernant les risques, dans cette affaire. Le vrai danger, c'est celui que courent les femmes victimes de violences lorsqu'elles sont chez elles avec leur conjoint ou leur compagnon. Dès lors que nous les hébergeons dans un foyer avec leurs enfants, elles sont protégées.

Aujourd'hui, nous ne vivons pas dans une société sans aucun risque. Une femme peut se faire battre dans votre propre immeuble, malheureusement personne n'est à l'abri. Ces femmes sont donc plus et mieux protégées dans un foyer ou une structure telle que celle proposée à la villa Ambrosetti que lorsqu'elles restent entre leurs quatre murs dans le secret de la vie familiale.

Cela dit, il est vrai que l'on ne peut pas se protéger de tout et qu'il existe toujours des risques. Même dans l'école de mes enfants, un père est venu un jour à la récréation prendre son enfant et il l'a kidnappé! Le danger est donc partout, mais pas plus ici qu'ailleurs. Je crois que nous assumons cette situation. Si le projet d'appartements relais à la villa Ambrosetti se réalise, ces femmes y seront donc plus à l'abri que chez elles.

M. Jacques Pagan (UDC). Mesdames et Messieurs, j'estime devoir intervenir pour vous dire d'abord que je soutiens – et je pense que mon groupe fera de même – le texte du projet de délibération PRD-87 rédigé par M. Wisard et d'autres. En effet, il correspond tout à fait à ce qui a été discuté en commission lors du débat sur la proposition PR-927. J'étais présent, au même titre que M. Michel Amaudruz, actuellement député au Grand Conseil. Nous avons été effarés, au fil des auditions, de voir de quelle manière la Ville avait mené ce dossier.

Les dés étaient pipés dès le départ! L'exécutif a considéré que les locataires de la villa Ambrosetti ne comptaient pas et pouvaient servir de monnaie d'échange. Il a pensé qu'il pourrait faire table rase et aller de l'avant dans un projet dont l'urgence et la nécessité n'ont pas été démontrées; aucun de ses défenseurs n'a pu nous prouver qu'il était urgent et absolument indispensable. Il suffit de consulter les procès-verbaux des séances de la commission des travaux et des constructions du 1^{er} février, du 28 mars et du 4 avril 2012: les choses sont claires! C'est pour cette raison – et sur la base des propos tenus par M. Genecand – que M. Michel Amaudruz et moi-même avons pris la décision de nous opposer à ce projet mal ficelé dès le départ, en demandant son renvoi au Conseil administratif pour qu'il révise le dossier de fond en comble, si possible.

Ce projet a été annoncé au 7^e plan financier d'investissement (PFI), j'en conviens. Je m'étais d'ailleurs permis d'interroger à ce sujet M. Meylan, lors de son audition du 4 avril 2012. Je cite la page 9 du procès-verbal: «M. Pagan

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

observe que Frontenex 54 ne figure pas dans la liste des projets actifs du 7^e PFI. M. Meylan explique que cette adresse figure dans les projets non planifiés, parce que les conditions juridiques pour libérer les logements n'étaient pas tenues jusqu'à présent. Le projet passera dans les actifs, lorsque les échéances seront précisées.»

En réalité, le Conseil administratif avait bien perçu le gros problème posé par la présence des locataires, mais il l'a jugé insignifiant. Vous l'avez mis sous le boisseau, Mesdames et Messieurs les magistrats! Et maintenant, nous sommes en train de payer la note de cet oubli délibéré de votre part! En réalité, votre projet était mal construit d'emblée, car il est évident que vous auriez dû tenir compte du problème des locataires et essayer – avant le dépôt d'une quelconque proposition – de liquider cet éventuel contentieux pour régler la situation sans provoquer le mélodrame fomenté après coup, sous prétexte qu'il nous faut absolument des nouvelles places de crèche. Nous en convenons, mais le projet de délibération PRD-87 de M. Wisard n'y touche pas.

Quant aux logements d'urgence, qu'en est-il exactement? M. Michel Amaudruz s'est permis de poser quelques questions à bon escient en commission, lorsque nous avons procédé à l'audition de M. Bourgoz, délégué cantonal aux violences domestiques spécifiquement chargé de cette problématique au niveau de la Ville de Genève. Je cite la page 12 du procès-verbal du 28 mars 2012: «M. Amaudruz demande si la possibilité de créer des appartements relais pour femmes en situation de violence à Frontenex 54 répond à une nécessité ou à une opportunité.» Je cite à présent la réponse du fonctionnaire en titre: «M. Bourgoz répond qu'il n'y a pas beaucoup de lieux de ce genre sur la rive gauche, contrairement à la rive droite.» Il y en a donc quand même, sur le territoire cantonal! «A ce titre, son bureau est soucieux d'assurer un équilibre entre les deux rives du canton.»

De là à tirer de cette simple déclaration mentionnée dans un procès-verbal de commission que la construction d'appartements relais à la villa Ambrosetti est une nécessité absolue, il y a un pas que nous ne pouvons franchir.

Cette affaire est assez lamentable, j'en suis vraiment navré tant pour les locataires à qui l'on cause des ennuis que pour la Ville de Genève, qui ne donne pas une image particulièrement flatteuse d'elle-même – d'autant plus qu'elle est largement aux mains de la gauche, laquelle se dit sensible – tout comme moi, qui ne suis pourtant pas un homme de gauche – aux problèmes des locataires. La précarité peut tous nous atteindre, un de ces jours; pour ma part, je n'estime pas ma situation comme étant sûre et définitive.

Je pense que le Conseil administratif ferait bien de tenir compte de ces appels du pied du Conseil municipal. Depuis de nombreux mois, nous avons un peu le sentiment que notre avis ne compte pas, qu'il ne vaut rien, que nous sommes en

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

réalité une chambre d'enregistrement. C'est absolument déplorable pour l'image de la démocratie que la Ville de Genève entend donner. Telles sont les raisons pour lesquelles, personnellement – et j'espère que mon groupe me suivra – je soutiendrai sans réserve le texte du projet de délibération PRD-87 rédigé par M. Wisard et consorts.

M^{me} Marie Barbey (DC). Je partage entièrement les propos de M. Pagan. Le Parti démocrate-chrétien considère qu'il s'agit ce soir, une fois de plus, de ne répondre qu'à une seule question: à quoi sert le Conseil municipal?

Je comprends bien la stratégie de la magistrate et de certains membres de la gauche, qui cherchent à amener le débat sur le terrain de l'émotionnel. Le Parti démocrate-chrétien ne veut pas répondre à la démagogie par la démagogie; nous estimons que nous n'avons pas de leçon de morale à recevoir, notamment en ce qui concerne la petite enfance.

Dans le cas présent, une décision a été prise par le Conseil municipal; elle doit être respectée par le Conseil administratif. Contrairement à ce que disait M^{me} la magistrate avant la pause dînatoire, ce n'est pas le Conseil municipal qui prend la crèche en otage, mais le Conseil administratif qui, par son entêtement coupable, fait courir un risque insensé à ce projet de crèche. Aux yeux du Parti démocrate-chrétien, c'est totalement irresponsable!

Nous voulons aujourd'hui que le Conseil administratif revienne à de meilleures intentions et que, par gain de paix, il cherche d'autres emplacements pour créer ces appartements relais, de sorte que le projet de crèche à la villa Ambrosetti puisse avancer.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, ce soir, on oppose émotion à raison, ce qui rend le débat assez pénible; on peut comprendre qu'il soit émotionnel, mais gardons tout de même les pieds sur terre!

Je crois que trois points sont à retenir. Premièrement, comme l'a relevé Ensemble à gauche, il ne faut pas opposer les besoins. Or, virer les locataires de quatre appartements pour mettre à la place des appartements relais, à mes yeux, c'est très clairement opposer des besoins – et je ne peux que le déplorer.

Deuxième point – et j'insiste là-dessus – j'ai entendu tout à l'heure une conseillère administrative me donner des leçons sur la manière de rédiger un projet... Mais cela fait quinze ans que j'en dépose à l'Etat!

M. Grégoire Carasso (S). La plage!

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

M. Alexandre Wisard. Oui, Grégoire, j' ai fait deux ou trois projets! La plage, on la fera, tu verras – et avec ton soutien! Je le répète avec force: il n'y a pas de projet d'appartements relais à la villa Ambrosetti, ni d'étude d'adaptation-transformation des logements actuels en appartements relais.

Troisièmement, j'aimerais évoquer un point qui n'a pas été abordé tout à l'heure. Savez-vous, chers collègues, quand et par qui a été construit ce bâtiment? Je viens de l'apprendre: en 1868, par l'architecte Frédéric Python. C'est un bâtiment qui a du caractère, même s'il ne bénéficie pas pour autant de normes de protection. En 2009, la Ville a demandé une étude sur sa valeur patrimoniale, qui a ainsi été confirmée.

Concernant ce volet patrimonial, j'aimerais donc relever ce qui suit. J'ai ici un courrier du Conseil administratif à une association, daté du 14 novembre 2012, au sujet de la transformation de la villa Ambrosetti. Je ne le lirai pas en entier, car M^{me} de Coulon – malgré toute l'amitié que je lui porte – risque de s'énerver... Mais j'en cite un bref paragraphe: «Nous tenons toutefois à préciser que, préalablement, une étude de faisabilité a été menée au sein des services de l'administration, afin d'examiner les incidences d'un tel projet sur le bâtiment. Ce premier examen a bien entendu pris en compte les qualités patrimoniales du bâtiment [on est contents de l'apprendre!] afin que le programme envisagé puisse s'insérer dans l'objet sans porter atteinte à sa substance historique. C'est la raison pour laquelle les locaux destinés à une crèche ont été prévus dans les niveaux inférieurs du bâtiment qui, comme vous le relevez, ont déjà subi d'importantes transformations. Pour le reste [il s'agit du premier et du deuxième étage] aucune étude n'est d'actualité à ce jour.»

Ce courrier, signé par M. Rémy Pagani et envoyé à l'association Patrimoine suisse section Genève, demande très clairement s'il ne vaut pas la peine d'inscrire la villa Ambrosetti au patrimoine. Le 14 novembre 2012, M. Pagani, conseiller administratif, a donc écrit à Patrimoine suisse pour affirmer qu'il ne ferait pas de travaux au premier et au deuxième étage; c'est important! Tout cela a été confirmé par le mandat d'architecte lancé il y a quelques semaines, qui ne concerne que le rez-de-chaussée et la crèche.

A présent, je crois que la messe est dite. On arrête de parler des étages supérieurs, on renonce aux procédures de résiliation et on respecte les décisions prises par le Conseil municipal il y a deux ans. S'il le faut, on relance les études pour la crèche. Il suffit maintenant que le Conseil administratif, lorsqu'il se réunira mercredi prochain, décide de ne pas toucher aux premier et deuxième étages et de ne pas résilier les baux des locataires actuels. Dès ce moment, la crèche redeviendra une priorité.

Je siége au Conseil municipal depuis sept ans – voire un peu plus. J'ai donc déjà entendu parler des appartements relais et je suis convaincu qu'il faut en réa-

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

liser, la Ville de Genève doit jouer son rôle en la matière. Les besoins sont avérés. Mais on a d'autres locaux pour cela: le 45, rue de Saint-Jean, les pavillons modulaires, la villa Freundler pour laquelle nous avons voté un crédit important... Maintenant, la balle est dans le camp du Conseil administratif! Ce n'est pas nous qui bloquons le projet de la villa Ambrosetti, c'est vous, Mesdames et Messieurs les membres de l'exécutif! (*Applaudissements.*)

M^{me} Natacha Buffet (LR). Tout d'abord, le Parti libéral-radical tient à dire qu'il regrette la situation difficile que connaissent de nombreuses femmes; on nous en a parlé et nous ne nions pas les réalités qui sont tristes et humiliantes pour elles. Nous souhaiterions toutefois que cesse une certaine forme d'humiliation qui consiste à les exposer sur la place publique en dévoilant leur situation et leur lieu d'hébergement – où elles devraient pouvoir habiter en toute sécurité et en toute discrétion, nous dit-on... Mais on sait très bien qu'en parler aussi longuement fait de ces logements relais un projet mort-né!

Au lieu d'opposer les différentes activités et les différentes personnes à accueillir à la villa Ambrosetti, nous préférons mettre en avant la crèche et poursuivre ce projet – tout en considérant, évidemment, qu'il ne faut pas oublier l'importance capitale des appartements relais pour ces femmes qui vivent des situations très difficiles, je le répète. Quoi qu'il en soit, selon nous, il n'est pas de bon ton de continuer à parler d'elles de cette manière; les exposer ainsi ne leur rend pas service, car cela nous empêche de répondre à leurs besoins les plus nécessaires et les plus vitaux, en ce moment: la protection, la discrétion et la tranquillité.

Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons le projet de délibération PRD-87 dans sa formulation initiale et nous rejeterons l'amendement de M. Holenweg. Nous comptons aller de l'avant avec la création rapide et efficace de nouvelles places de crèche.

M^{me} Virginie Studemann (S). Pour ma part, j'aimerais dire que le projet de délibération PRD-87 est un peu le mariage du siècle! On assiste ici à une superbe association entre M. Alexandre Wisard et M^{me} Maria Pérez... J'avoue que, en découvrant leur texte, nous nous sommes dit que c'était le mariage de la carpe et du lapin! Nous savons toutes et tous que M^{me} Maria Pérez est issue du groupe Ensemble à gauche et que M. Alexandre Wisard est particulièrement brillant quand il s'agit d'attaquer de manière virulente – et même parfois rigolote – les projets de M. Pagani. Et je suis gentille, en utilisant le terme de «projets». Bref, voilà un merveilleux couple!

Face à ce projet de délibération, nous nous sommes demandé quelle était sa motivation. Qu'est-ce qui peut faire que ces deux personnalités, pourtant si dif-

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

férentes à de nombreux égards, se mettent ensemble tout à coup? A qui et à quoi cela sert-il? En tout cas, une chose est sûre: la première réponse, c'est qu'ils forment un merveilleux couple qui aura même réussi à réaliser la sainte alliance de la droite élargie! De la part d'un membre des Verts et d'une membre d'Ensemble à gauche, parvenir à réunir au bas d'un même texte la signature de l'ensemble des partis de droite – et même du Mouvement citoyens genevois – c'est merveilleux!

Cela met les groupes concernés dans une position assez fabuleuse... Grâce à quelqu'un d'Ensemble à gauche, voilà le Parti libéral-radical qui nous dit en souriant presque: «C'est formidable, ce soir, nous pourrons défendre le droit des locataires!» Là, on se dit qu'on se marche sur la tête! Et on s'interroge sur le travail du Conseil municipal en général.

Quant à moi, je trouve que ce projet de délibération est à l'image d'une tendance lourde, au Conseil municipal: les élus que nous sommes ont tendance à se prendre pour ce qu'ils ne sont pas! Dans certaines commissions, on se veut policiers ou avocats; dans d'autres, on devient experts techniques... Ici, visiblement, on croit être tout à la fois!

En ce qui concerne les droits des locataires, l'important dans ce dossier est qu'ils sont bien défendus et respectés. Nous en sommes conscients, j'en remercie d'ailleurs l'ASLOCA. Jusqu'à présent, je croyais que nous nous accordions tous à avoir confiance en la justice et à ne pas remettre en cause le travail du tribunal des baux et loyers. Or, que se passe-t-il dans ce dossier? Tout à coup, des élus municipaux veulent revenir sur un jugement. J'ai entendu Maria Pérez parler de son projet de délibération comme d'un «argument juridique». Voilà l'erreur!

L'erreur principale de certains, dans ce débat, c'est de ne pas être à leur place. Certes, il peut arriver que nous soyons divisés sur des projets politiques... Mais heureusement que le débat de fond – qui n'était pas souhaité par Maria Pérez – a quand même pu avoir lieu, dans cette affaire, car c'est là notre vrai travail. Il consiste à être d'accord ou pas avec des projets destinés à la collectivité, en fonction des priorités et des besoins des habitants de notre commune, auxquels nous devons répondre aujourd'hui. En revanche, il est certain que notre travail n'est pas celui des avocats ni celui des juristes.

J'aborderai encore un autre point très délicat, dans nos débats: la question de la compétence du Conseil municipal et du Conseil administratif. Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Barbey que le Parti démocrate-chrétien aura bien du mal à expliquer à ses électeurs et à ses électrices comment il peut voter un projet de délibération qui remet en cause un projet de crèche. Ce n'est pas en nous répétant cinquante fois que le Conseil administratif va contre une décision du Conseil municipal que ce groupe donnera raison à celles et à ceux qui le prétendent.

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

A ce sujet, je vous renvoie tous au *Mémorial*, Mesdames et Messieurs. Il me semble que c'est clair: la décision du Conseil municipal concernant la proposition PR-927 a porté et porte uniquement sur le vote d'un crédit de 400 000 francs au lieu de 700 000 francs. Il s'ensuit deux recommandations, et c'est dans ce cadre-là qu'il est effectivement question de l'aménagement des appartements relais dans les futures constructions de la Ville, ainsi que de l'arrêt des procédures en cours à l'encontre des locataires de la villa Ambrosetti.

Ce n'était que des recommandations! Et vous savez toutes et tous quelle est la valeur de ce type d'objet, qu'il figure en fin de rapport sur une proposition ou qu'il soit directement voté en séance plénière. Une recommandation exprime une volonté du Conseil municipal, certes, mais on ne peut pas parler de décision. Je sais que beaucoup d'entre vous regrettent que les élus du Conseil municipal n'aient pas plus de pouvoir, mais c'est ainsi! Nous devons nous en tenir au règlement. On peut trouver cela bien ou le regretter, mais il n'en demeure pas moins que nous ne sommes pas des conseillers administratifs!

J'en reviens à ma question de départ: quelles sont les intentions des auteurs du projet de délibération PRD-87? A ce sujet, j'aimerais que nous ayons clairement conscience du jeu qui est en train de se jouer. On l'a déjà dit, dans ce dossier, il y a d'un côté des intérêts particuliers et de l'autre ceux de la collectivité. Il y a aussi, parfois, des conseillers municipaux et des conseillères municipales qui se prennent pour le calife à la place du calife et qui, à force de vouloir entrer en campagne électorale pour devenir le futur ou la future conseillère administrative, finissent par s'en donner les prérogatives, alors qu'ils ne sont encore que des élus du Conseil municipal.

Je voulais rappeler ces quelques points, afin que nous ne nous leurrions pas sur l'objet soumis à notre vote ce soir. Le projet de délibération PRD-87 implique que nous stoppions la réalisation d'une crèche. M^{me} Pérez n'a pas souhaité que l'on parle de prise en otage, mais M. Holenweg l'a suffisamment rappelé: à partir du moment où l'on utilise les termes «est conditionné à», on prend forcément en otage.

Enfin, je m'étonne que certains élus de gauche nous servent ici un discours sur le logement social que nous avons plutôt l'habitude d'entendre sur les bancs de la droite. Par exemple, à propos de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, on nous disait: «Super, le logement social – mais pas comme ça!» Hier encore, le Parti démocrate-chrétien affirmait: «La Nouvelle Comédie est un magnifique projet... à condition que nous sachions que faire de l'ancienne!» Chaque fois, pour justifier le fait que l'on ne vote pas les projets, on pose des conditions. Pour la droite, aucun projet n'est jamais le bon, preuve en est l'alinéa tant de l'article tel et tel...

A un moment donné, une seule chose compte: non plus les discours, mais les votes. On peut avancer tous les arguments de la terre, ce qui compte ici, c'est ce

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

que nous voterons ce soir. Il est très inquiétant qu'Ensemble à gauche se prétende favorable aux appartements relais, mais pas à la villa Ambrosetti.

Nous voyons bien – il suffit de considérer qui sont les signataires du projet de délibération PRD-87 – qu'une majorité se dessine visiblement pour l'accepter. Mais il ne faut pas se voiler la face, Mesdames et Messieurs: on sait très bien ce que l'on vote! Celles et ceux d'entre vous qui accepteront ce projet de délibération disent stop à une crèche. Peu important vos conditions et vos discours! La réalité, c'est que vous priverez les habitantes et les habitants de la ville de Genève d'un lieu dont ils ont besoin! (*Applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (LR). Pour ma part, ce qui m'a ému – et même fait rigoler – à l'écoute des propos de M^{me} Studemann sur la carpe et le lapin, c'est que nous avons là un cas assez typique de paille et de poutre dans l'œil du voisin!

Il est incroyable d'entendre le Parti socialiste – pour la première fois de son existence, je suppose – défendre les propriétaires et leur droit au licenciement abusif... Je rappelle l'historique du dossier: au départ, le Conseil administratif prévoyait l'éviction de plusieurs locataires. Pour ce faire, il fallait un projet d'intérêt public.

On nous a exposé tout cela en commission, nous l'avons compris, nous avons procédé aux arbitrages – déjà plusieurs fois évoqués ici – concernant l'opportunité de créer une crèche et des appartements relais, puis une majorité s'est dégagée pour dire qu'il n'était pas opportun de créer des appartements relais à la villa Ambrosetti. Je rappelle également que, sur la base du plan d'utilisation du sol (PUS) que vous avez tous largement accepté, Mesdames et Messieurs, la transformation des logements existant à cet endroit nous aurait obligés à en recréer ailleurs, dans un périmètre très restreint. Dès lors, il est franchement ridicule de s'entêter à vouloir transformer ces trois ou quatre logements. Mais passons là-dessus... Voilà pourquoi il fallait au Conseil administratif un projet d'intérêt public.

Madame Studemann, vous qui reprochez aux membres du Conseil municipal de se vouloir avocats, juristes ou autres, vous ne pouvez pas justifier que le Conseil administratif ne fasse pas ce que le Conseil municipal en tant que tel désire, lorsqu'il le vote dans le cadre d'une recommandation. Je vous rappelle comment fonctionne notre système des trois pouvoirs: le nôtre est de légiférer ou de délibérer et celui du Conseil administratif est d'exécuter, tout simplement!

Ici, il est clair qu'il a décidé de ne pas exécuter notre souhait, sous couvert de projet d'intérêt public. On a pu lire un courrier adressé au président du tribunal des baux et loyers – dont le nom m'échappe – où le Conseil administratif explique de façon délicate qu'il passe outre la décision du Conseil municipal... Evidem-

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

ment, pour pouvoir poursuivre la procédure d'expulsion des locataires de la villa Ambrosetti, il fallait continuer à défendre un projet, même si le crédit d'étude avait été rabeté de plusieurs centaines de milliers de francs.

Or, dans sa recommandation accompagnant le rapport PR-927 A, le Conseil municipal avait explicitement demandé de mettre fin à la procédure de résiliation des baux. Mais M^{me} Salerno et M^{me} Alder ont déclaré en cinq paragraphes très bien rédigés que les prises de position de notre délibératif ne les intéressaient pas. Sur un plan formel, c'est inadmissible! Un tel refus est impossible de la part de conseillers administratifs qui, je le rappelle, sont là pour exécuter les décisions de notre délibératif. Le Conseil administratif ne peut donc pas expliquer au troisième pouvoir – la justice – qu'il n'a rien à faire des prérogatives du délibératif et puis c'est tout. C'est aussi simple que cela, Mesdames et Messieurs. Il en va de notre crédibilité vis-à-vis de l'exécutif, point barre!

Bien sûr, cela nous embête un peu de devoir défendre nommément des particuliers, dans cette affaire – mais nous y sommes obligés, puisque leurs noms ont été jetés en pâture. On m'explique que l'on ne peut pas me fournir des études concernant le patrimoine financier pour des raisons de confidentialité, et là je parviens même à connaître le nom de tous les locataires de la villa Ambrosetti, le montant actuel de leurs loyers, ce qu'ils possèdent... Je suis quand même un peu surpris: comment peut-on avancer l'argument de la confidentialité lorsque je demande des informations sur l'ensemble du patrimoine financier, alors que, dans ce dossier, tous les éléments ont été déballés à la télévision au vu et au su de la république entière?

J'en reviens au fond. Madame Salerno, si vous aviez prévu de créer davantage de logements à la villa Ambrosetti – par exemple, des structures destinées à regrouper des personnes âgées ou souffrant de la maladie d'Alzheimer pour leur offrir un encadrement spécifique – le Parti libéral-radical vous aurait suivie sans problème. Nous aurions été d'accord de créer des logements de ce type au centre-ville.

Mais le Conseil administratif ne peut pas nous demander après coup de revenir sur une décision très claire prise par le Conseil municipal il y a deux ans. Ce débat aurait donc dû se terminer à l'époque, et qu'on n'en parle plus.

Madame Studemann, si vraiment vous décidez de prendre en otage cette crèche, j'espère que Manuel Tornare ne vous aura pas entendue! C'est absolument indigne de vous! La crèche à la villa Ambrosetti a été acceptée et le crédit voté, les études ont été lancées. Le Conseil administratif a décidé de bloquer cruellement le projet – vous lui transmettez ma tirade en entier, Monsieur le président – et le Parti socialiste joue la carte de l'entêtement, au lieu de favoriser la construction de nouvelles places de crèche. C'est fort dommage! (*Applaudissements.*)

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, j'interviendrai rapidement pour préciser une fois encore la position d'Ensemble à gauche dans cette affaire.

Bien sûr, la Ville a des priorités et des activités qui diffèrent au niveau du logement, de la petite enfance et des personnes vulnérables – dont font partie les femmes victimes de violences. A nos yeux, il est absolument évident qu'il ne faut pas opposer ces différents domaines, mais agir dans chacun d'entre eux. La Ville a le mandat de s'occuper des trois – comme de bien d'autres, évidemment. Sur ces trois fronts, tout le monde reconnaît qu'il y a pénurie de moyens. Or, dans ces trois cas, les situations individuelles et l'aspect collectif se confrontent; notre travail consiste à intervenir en tant que collectivité plurielle.

Au niveau individuel, on doit tenir compte des droits des locataires et du manque de logements. Au niveau collectif, on doit penser aux parents qui ne trouvent pas de place de crèche, alors qu'il leur en faut absolument une – et, bien sûr, aux femmes qui subissent des violences domestiques. Pour ces dernières, il faut créer des espaces diversifiés – certains avec encadrement, d'autres moins – car il n'y en a pas assez dans notre ville. Le fait est que nous manquons de possibilités dans ce domaine.

Nous reconnaissons ces besoins. Certains intervenants nous ont accusés tout à l'heure de ne pas en avoir conscience ou de ne pas défendre ces priorités. Eh bien, chers collègues, je peux vous assurer que les projets qui vont dans ce sens sont extrêmement importants pour nous!

Dans le cas de la villa Ambrosetti, nous avons choisi d'accepter la réalisation de la crèche – je me demande d'ailleurs pourquoi elle n'a pas davantage avancé, depuis le débat sur la proposition PR-927 – et de refuser les appartements relais. Ce deuxième volet du projet nous semblait flou et pas très bien élaboré. Il n'était pas démontré que les femmes concernées avaient leur juste place dans ce lieu précis. Voilà pourquoi, il y a deux ans, nous avons voté le crédit pour la crèche et non pour l'ensemble du projet initial.

Mais cela ne signifie pas que nous niions la nécessité absolue de trouver des lieux pour créer des logements d'urgence et des appartements relais. Je ne peux qu'inviter l'exécutif à nous présenter des projets dans ce sens, peut-être dans le cadre des nouvelles constructions qui verront le jour bientôt. Evidemment, on ne peut pas y consacrer un immeuble entier – ce serait verser dans l'autre extrême – mais il faut tenir compte de cette réalité lorsque l'on construit des bâtiments. La Ville le fait déjà pour les crèches, qu'elle profite d'insérer dans ses projets de nouvelles constructions.

Nous invitons donc le Conseil administratif à prendre l'initiative de nouveaux projets d'appartements relais – mais pas à la villa Ambrosetti, où ils seraient en contradiction avec la crèche. Nous ne voulons pas nous retrouver pris au piège de

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

devoir choisir entre une nécessité et l'autre. Dans le cas qui nous occupe ici, nous défendons ouvertement le droit des locataires et nous voulons absolument qu'il y ait assez de places de crèche aux Eaux-Vives!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, j'aimerais rapidement revenir sur le courrier que vous distribuez en ce moment votre collègue Pierre Gauthier. Ce faisant, il essaie de vous dire: «Vous voyez que j'avais bien raison, on a fait aux locataires de la villa Ambrosetti des propositions de relogement à 9000 francs par mois.»

Monsieur le conseiller municipal, hormis le fait que vous avez énoncé l'entier des loyers aujourd'hui perçus par la GIM, il est étonnant que vous fournissiez à ce plénum un courrier adressé par le Conseil administratif à une étude d'avocat. Autrement dit, je suis surprise que vous ayez accès aux pièces d'un dossier contenues dans un mémoire et que vous n'en distribuiez d'ailleurs qu'un extrait, au lieu de l'ensemble des échanges qui composent cette correspondance.

Ce courrier, quand on le lit sommairement, isolé de son contexte, semble incroyable. J'ai été la première à en être stupéfaite! Cependant, j'ai lu tout le mémoire et j'ai pu vérifier que les propositions de relogement qui y figurent sont exactement celles dont j'ai fait état devant le Conseil municipal. Eh bien, elles ne correspondent pas du tout à un appartement à 9000 francs par mois place Claparède!

Vous avez omis d'expliquer, Monsieur Gauthier – mais peut-être ne vous a-t-on pas donné toutes les informations nécessaires – que le mandataire avait demandé à la GIM toutes les disponibilités des loyers libres dans le parc locatif de la Ville, mois par mois, indépendamment de savoir si cela intéressait ou pas les habitants actuels de la villa Ambrosetti. Or, il se trouve que, le 10 juin, il y avait effectivement un appartement vide à la place Claparède. Il n'a pas été proposé aux locataires de la villa Ambrosetti, mais soumis à l'avocate sur sa propre demande.

Vous avez oublié de préciser – mais peut-être ne le savez-vous pas, quant à moi j'ai contacté mes services pour m'en assurer – qu'à la même époque un deuxième courrier est parvenu à l'avocate des locataires de la villa Ambrosetti. Il portait sur un appartement de cinq pièces et demie au quai du Cheval-Blanc, pour 3000 francs par mois. Vous n'avez donc pas fourni toute l'information à vos collègues, Monsieur Gauthier!

Ainsi donc, Mesdames et Messieurs, on a le sentiment que la conseillère administrative a menti, qu'elle a mentionné des éléments du mémoire qui sont faux, puisque l'un de vos collègues est parvenu à vous fournir un courrier qui

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

démentirait les propos du Conseil administratif. Or, il vous a transmis le contenu d'un échange confidentiel entre une étude d'avocat et l'administration municipale – mais il n'est pas le seul, dans ce débat, et je suis la première à le déplorer.

En ce sens, Monsieur Genecand, je vous rejoins lorsque vous dénoncez la divulgation des noms et du montant des loyers. Or, ce n'est pas le Conseil administratif qui fournit ces indications, mais bien le Conseil municipal, et j'en suis profondément désolée.

Mais vous avez dit aussi – et je m'en inquiète – en tant que potentiel candidat au Conseil administratif: «Le Conseil municipal décide, le Conseil administratif exécute.» Ce n'est pas ce que prévoit la loi sur l'administration des communes (LAC)! Vous n'êtes pas une chambre d'enregistrement, nous ne sommes pas une chambre d'exécution. Les compétences entre le Conseil administratif et le Conseil municipal sont croisées. Ce qui est sûr, c'est que la compétence juridique du Conseil administratif ne consiste pas seulement à représenter la Ville devant les tribunaux, mais aussi à être traîné devant les tribunaux... Cette compétence n'incombe pas au Conseil municipal!

Je vous donne un petit exemple pour vous rafraîchir la mémoire, Mesdames et Messieurs. Il remonte à une époque où vous ne siégiez pas tous dans cette enceinte – c'était le cas de M. Pattaroni, qui n'est plus ici, mais vous aussi, Monsieur Wisard, vous étiez dans la salle. Souvenez-vous: il y a trois ans, le Conseil administratif avait introduit une procédure en justice contre le Canton de Genève, afin de défendre la possibilité de la Ville de fournir à ses citoyens des prestations complémentaires à l'AVS/AI, à hauteur de 10 millions de francs au budget – aujourd'hui, ce montant est un peu plus élevé, il atteint les 11 millions de francs.

Eh bien, c'est le Conseil administratif qui a introduit cette procédure et qui est allé devant les tribunaux. A un moment donné, le Conseil municipal a voulu y mettre fin et vous avez vous-même défendu cette position-là, Monsieur Wisard. Le seul parti qui ait soutenu jusqu'au bout le Conseil administratif, c'est le Parti socialiste. La majorité du Conseil municipal, elle, a voté la motion M-968 demandant le retrait du recours déposé par le Conseil administratif auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice. Autrement dit, selon le Conseil municipal, la Ville devait cesser de verser des prestations complémentaires aux rentiers AVS/AI, comme elle le fait aujourd'hui.

Je le répète, les socialistes sont les seuls à avoir soutenu le Conseil administratif dans cette affaire. Heureusement que nous n'avons pas retiré notre procédure, car nous avons gagné une semaine après la fameuse motion du Conseil municipal. Je suis venue le lui annoncer, toute joyeuse, car c'était moi qui portait l'initiative et c'était contre moi – et contre le Conseil administratif – qu'était dirigée la volonté du Conseil municipal. Bref, heureusement que nous sommes allés jusqu'au bout de la procédure juridique!

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

Tout cela pour dire qu'il faut tenir compte des compétences des uns et des autres. Il est faux de prétendre que le Conseil administratif outre passe ses devoirs, qu'il n'écoute pas le Conseil municipal et s'assoit sur ses résolutions ou ses délibérations – en un mot, qu'il n'en fait qu'à sa tête. C'est là une vision erronée de la réalité. Le Conseil administratif a la compétence d'agir devant les tribunaux, pas le Conseil municipal – mais ce dernier a la compétence de bloquer nos projets, il l'a déjà fait dans le passé et il recommence dans le dossier de la villa Ambrosetti.

En définitive, tout ce qui compte pour le Conseil administratif, c'est le choix que vous ferez au moment du vote, Mesdames et Messieurs: choisirez-vous de défendre l'intérêt individuel privé de quatre personnes ou de répondre aux besoins collectifs? L'important, dans ce débat, est la prise de position des uns et des autres. Bien sûr qu'il faudra élaborer d'autres projets pour créer des appartements relais. Ce sera malheureusement une nécessité, non pas parce que vous aurez fait capoter celui de la villa Ambrosetti, mais parce que la demande et les besoins sociaux, dans ce canton et dans cette ville, sont hélas bien supérieurs aux compétences que détient notre seule municipalité. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous arrivons au terme de la préconsultation. Vous avez reçu deux projets d'amendement – l'un de M. Pascal Holenweg, l'autre du Mouvement citoyens genevois – ainsi qu'une recommandation de M. Holenweg. A l'issue de la préconsultation, comme je l'avais rappelé en préambule, il s'agit soit de renvoyer le projet de délibération PRD-87 en commission, soit de demander la discussion immédiate. Sauf erreur, le bureau n'a pas entendu de demande de renvoi en commission; nous soumettons donc la discussion immédiate à votre approbation.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 64 oui contre 7 non.

Le président. La discussion immédiate est donc demandée, approuvée et plébiscitée. J'ouvre le premier débat et je donne la parole à qui la demande. Je conviens que la discussion a en fait déjà eu lieu mais, par principe, il faut ouvrir le premier débat. Cela permettra notamment – je le signale quand même – à celles et à ceux qui ont déposé des amendements de les présenter au plénum. Il sera trop tard ensuite pour le faire après coup.

Premier débat

Le président. Monsieur Holenweg, maintenez-vous votre demande de parole?

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

M. Pascal Holenweg (S). Oui, car je suis d'un naturel obstiné, Monsieur le président... Je serai extrêmement bref. Mon projet d'amendement résume – ou essaie de résumer – en une phrase et une recommandation l'essentiel de ce que les socialistes ont dit tout à l'heure au cours de la préconsultation. Nous refusons d'opposer les besoins et les droits, nous voulons faire en sorte que ni la crèche, ni les locataires de la villa Ambrosetti ne soient pris en otage.

Nous proposons donc que le crédit d'étude de la proposition PR-927 soit élargi aux appartements relais, sans préjudice de la situation des locataires. En effet, il n'est pas forcément question d'utiliser tous les logements existants pour y créer des appartements relais. Notre amendement vise à modifier l'article unique du projet de délibération PRD-87 en le reformulant comme suit:

Projet d'amendement

Article unique. – Le champ du crédit d'investissement de 400 000 francs destiné à l'étude pour la transformation en crèche des rez-de-chaussée inférieur et supérieur de l'immeuble sis 54, route de Frontenex, anciennement villa Ambrosetti, parcelle N° 707, feuille N° 19, commune de Genève, section Eaux-Vives, est étendu, dès le vote de la présente, à l'étude de la transformation de tout ou partie des étages supérieurs en logements relais pour personnes en situation de détresse.

Cet amendement est assorti d'une recommandation formulée comme suit:

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande à toute autorité politique de la Ville, y compris à lui-même, de s'abstenir d'opposer entre eux droits acquis et droits à acquérir, et de privilégier les rentes de situation à la satisfaction de besoins auxquels seule la collectivité publique peut répondre.

C'est tout. Je ne veux pas prendre la place de M. Pattaroni tant vantée tout à l'heure, mais cet effort de réconciliation me paraît devoir être salué.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, l'amendement que vous soumet le Mouvement citoyens genevois fait le tri entre tous les arguments avancés ce soir. Notre groupe l'a dit: il ne veut pas s'opposer à la crèche, mais il estime que le foyer pour femmes battues n'est pas compatible avec ce projet. Nous vous proposons donc de modifier l'article unique du projet de délibération PRD-87 comme suit:

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti*Projet d'amendement*

Article unique. – Par le vote de la présente délibération, le crédit d'investissement de 400 000 francs destiné à l'étude pour la transformation en crèche des rez-de-chaussée inférieur et supérieur de l'immeuble sis 54, route de Frontenex, anciennement villa Ambrosetti, parcelle N° 707, feuille N° 19, commune de Genève, section Eaux-Vives, *est consacré entièrement et exclusivement à l'installation d'une crèche.*

Nous demandons donc que le projet de la villa Ambrosetti soit uniquement dévolu à la crèche. Ce sera d'autant plus utile qu'il manque 400 places de crèche sur la rive gauche, comme nous l'a signalé tout à l'heure M^{me} la conseillère administrative Esther Alder. Nous avons ici l'opportunité d'en créer un maximum dans cette villa, où tout est conforme aux normes en vigueur: il y a un terrain avec de la verdure et la maison est idéalement située dans un quartier populaire. Y créer une crèche serait donc joindre l'utile à l'agréable, à condition de ne pas y mêler un projet d'hébergement d'urgence. Je ne reviendrai pas sur ce débat-là. Pour notre part, nous avons l'intention de fournir à la population une crèche – et uniquement une crèche – dans cette villa.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'interviendrai très brièvement. Il me semble que notre amendement permettra de sortir par le haut du conflit entre le Conseil municipal et l'exécutif. Allons de l'avant, faisons seulement la crèche! C'est une manière de rationaliser les choses: il y aura une seule grande crèche et ce sera plus économique. Tout cela est possible, Mesdames et Messieurs les magistrats, cessez de prétendre que c'est impossible! Je vois que vous n'êtes pas prêts à faire le pas qui consisterait à trouver une solution de conciliation et je le regrette.

Pour toutes ces raisons, j'invite le Conseil municipal à soutenir notre amendement. Je crois que c'est la meilleure solution pour sortir par le haut de cette situation conflictuelle.

Deuxième débat

Le président. Je rappelle que l'appel nominal a été demandé pour tous les votes; il sera donc appliqué pour les deux amendements, la résolution et la délibération elle-même.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Holenweg est refusé par 44 non contre 24 oui (1 abstention).

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

Ont voté non (44):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Sophie Scheller (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (24 oui):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducet (S), M. Antoine Maulini (Ve), M. Denis Menoud (HP), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

S'est abstenue (1):

M^{me} Sandrine Burger (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaïm (LR), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Spuhler est refusé par 44 non contre 10 oui (15 abstentions).

Ont voté non (44):

M^{me} Marie Barbey (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Denis Menoud (HP), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Sophie Scheller (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté oui (10):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG).

Se sont abstenus (15):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaïm (LR), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Vera Figuerk (EàG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Nicole Valiquet Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG).

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Le président. Je mets aux voix la recommandation de M. Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Monsieur le président, cette recommandation tombe, puisque l'amendement auquel elle se référait a été refusé. Elle tombe légèrement, mais elle tombe...

Le président. Cette recommandation est donc caduque.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'article unique de la délibération est accepté par 44 oui contre 23 non (1 abstention).

Ont voté oui (44):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Sophie Scheller (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (23):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S),

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal
concernant la villa Ambrosetti

M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M. Denis Menoud (HP), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

S'est abstenue (1):

M^{me} Sandrine Burger (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaïm (LR), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Olivier Fiumelli (LR), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Par le vote de la présente délibération, le crédit d'investissement de 400 000 francs destiné à l'étude pour la transformation en crèche des rez-de-chaussée inférieur et supérieur de l'immeuble sis 54, route de Frontenex, anciennement villa Ambrosetti, parcelle N° 707, feuille N° 19, commune de Genève, section Eaux-Vives, est conditionné à l'arrêt définitif de toutes les procédures de la Gérance immobilière municipale visant à résilier les baux ou expulser les locataires actuels des logements d'habitation de ladite villa Ambrosetti.

M. Grégoire Carasso (S). Vu les enjeux sociaux qui tiennent à cœur au Parti socialiste, nous demandons le troisième débat.

Le président. Etes-vous suivi par le tiers au moins des membres du Conseil municipal présents, Monsieur Carasso? Je mets aux voix la demande de troisième débat.

Mise aux voix, la demande de troisième débat est refusée par 43 non contre 22 oui (4 abstentions).

Le président. Les 22 oui n'équivalent pas au tiers des 69 votants, ce troisième débat est refusé.

Le troisième débat ayant été refusé, la délibération devient définitive.

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 29 octobre 2013: «Pour plus de places de stationnement vélo autour de la gare de Cornavin» (P-313 A)¹.

Rapport de M. Morten Gisselbaek.

La pétition P-313 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 29 octobre 2013. La commission a étudié l'objet lors de sa séance du 9 décembre 2013, sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier. Le procès-verbal était tenu par M^{me} Tamara Saggini.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹ «Mémorial 171^e année»: Commission, 2212. Motion d'ordonnement, 217.

Séance du 9 décembre 2013

Audition de M^{me} Lisa Mazzone et de M. Martin Gonzenbach, membres de Pro Vélo

M^{me} Mazzone présente la pétition qui a été signée par 1300 cyclistes, demandant davantage de places pour vélos autour de la gare de Cornavin.

La pétition a enthousiasmé de nombreuses personnes et fait l'écho de doléances qu'ils entendaient régulièrement. L'offre de stationnement pour vélos est en baisse. Dans le cadre des travaux, certains modules de parking ont été déplacés ou enlevés.

C'en est devenu gênant et les vélos encombrant d'autres espaces qui ne leur sont pas destinés.

Le plan OPair a une fiche qui vise à faire la promotion du vélo et, dans le cadre de la promotion de la mobilité douce, il y a une autre fiche qui explique les avantages des vélos.

Ce moyen de transport est avantageux et se combine bien avec d'autres moyens comme le train et le bus.

M. Gonzenbach montre des photos prises le jour même de l'audition qui illustrent leur propos. Devant la place Cornavin, les cyclistes attachent leurs vélos autour des potelets qui peuvent se soulever.

Du côté de Montbrillant, les vélos se posent sous l'avant-toit et contre les barrières. Devant la vélo-station qui est pleine, il y a également des vélos n'importe où.

Dans le passage vers les cinémas Rialto, il y a une série de supports à vélos, mais le passage est insalubre et n'inspire pas confiance.

Devant la gare, vers l'arrêt de tram, les vélos doivent se parquer également à côté des supports mis en place.

En bref, d'une part il n'y a pas assez d'endroits, d'autre part, les endroits installés n'inspirent pas toujours confiance et sont peu sûrs.

M^{me} Mazzone ajoute que la vélo-station payante (1 franc par jour, 15 francs par mois, 150 francs par an) est également avantageuse. Son taux de remplissage est plus haut que les 338 places disponibles et elle arrive donc à saturation.

Interlaken dispose de la même quantité de places, alors qu'il y a bien moins d'habitants.

Les pétitionnaires demandent de doubler le nombre de places aux abords de la gare, qu'il y ait une meilleure gestion des vélos épars, et la construction d'une deuxième vélo-station avec plusieurs centaines de places.

Réponses des auditionnés aux questions des commissaires

Ils expliquent que la Ville de Genève constate une diminution de 35% des vols de vélos avec une attache sécurisée (c'est-à-dire attacher la roue avant et le cadre).

A la vélo-station, il y a des caméras. Un seul cas y a été répertorié depuis un an et demi.

Ils confirment que, lorsqu'il y a des structures comme les PédalParc (il faut compter 45 cm par vélo), permettant de déposer les vélos de manière sécurisée, on peut également disposer plus de vélos, y compris sur deux niveaux.

Dans la vélo-station, il y a en effet des places en hauteur.

En mars, la vélo-station avait 110% d'occupation sur les 338 places. Il y a également des vélos dedans qui sont hors place, ainsi que des places de courtoisies, dessinées sur le sol.

Ils citent ensuite la célèbre vélo-station de Bâle, dont il est internationalement question. Il y a également Soleure ou Berne. Ils sont intégrés dans le flux naturel des piétons.

Et qu'ils espèrent que l'augmentation des places fera croître la demandent, ce serait le but.

Ils expliquent que, pour éviter la question des épaves, ils avaient milité pour maintenir la vignette, qui facilite la reconnaissance des vélos abandonnés, mais ils n'ont pas réussi. Ils espèrent promouvoir un autre système avec un code. L'idéal serait, à leur avis, de créer une base de données nationale unique.

A la question de l'emplacement des nouvelles places demandées, ils expliquent que les PédalParcs peuvent être déplacés. La réfection de la gare avec la place Montbrillant peut permettre de planifier des espaces pour cela.

Le parking sous-terrain sous la place Cornavin est géré par la Ville. Sur une place voiture on peut mettre 20 vélos. On pourrait réattribuer l'espace, ce qui serait peu onéreux. Aucune place de vélos n'est prévue dans la gare.

Ils confirment que les utilisateurs parquent très généralement leur vélo le plus proche possible de l'endroit où ils vont. Installer une vélo-station à 500 m ne changera pas le problème.

Les alentours de la gare étant sur le domaine de la Ville, c'est de sa responsabilité de trouver une solution.

Ils répondent qu'il est possible d'envisager d'abord des installations temporaires et ensuite des installations plus grandes lors de la rénovation de la gare, mais qu'il ne faudrait pas attendre jusqu'à la fin de la rénovation de la gare pour entreprendre quelque chose.

Pétition: places de stationnement vélo à Cornavin

Pro Vélo Genève est invité cinq fois par an à la réunion des usagers, mais ils n'ont pas eu l'impression que leurs doléances ont eu un impact. Ils ont fait une conférence de presse et M. Pagani allait dans leur sens.

Ouverture de la discussion.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien soulève les préoccupations des possibilités réelles. Il propose l'audition de M. Pagani.

Un commissaire d'Ensemble à gauche explique que, dans le cadre des travaux futurs de l'arrière de la place Montbrillant, est prévu un hôtel avec une entrée et une vélo-station. Cela pourrait sans doute se faire dans les cinq ans si la décision est prise de faire l'agrandissement de la gare en souterrain. Il soutiendra la pétition mais note que la situation des parkings autour de la gare et de leur accès sont un gros problème en général.

Un commissaire socialiste soutient sans réserve la pétition. Il y a urgence. Entendre M. Pagani pour dire des choses que tout le monde connaît déjà est inutile.

Le renvoi direct est proposé.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que le Mouvement citoyens genevois votera le renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire du Parti libéral-radical estime qu'il ne faut pas dire que le Conseil administratif ne tient pas compte des décisions du Conseil municipal. En réalité, il a le pouvoir de faire un projet de délibération qui serait voté par le Conseil municipal. Elle serait pour l'audition de M. Pagani le plus rapidement possible.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souhaite également entendre M. Pagani sur ce sujet.

Votes

L'audition de M. Pagani est refusée par 6 non (2 EàG, 1 Ve, 2 S, 1 MCG) contre 3 oui (1 DC, 1 LR, 1 UDC) et 2 abstentions (LR).

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 10 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 S, 1 DC, 2 LR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (LR).

Annexes: – Pétition et lettre de Pro Vélo

- 6 photos prises autour de la gare Cornavin par M. Gonzenbach le 9 décembre 2013

P-313

**Pétition**

Aux autorités municipales de la Ville de Genève

Pour plus de places de stationnement vélo autour de la gare Cornavin

Alors qu'une augmentation de 30% des cyclistes a été constatée entre 2009 et 2011, le nombre de places de stationnement vélo sécurisées (munies d'un arceau ou d'un module pour attacher son vélo) et en libre accès, autour de la gare Cornavin a drastiquement diminué depuis la rénovation de la gare. Parallèlement, la vélostation, qui propose 338 places couvertes et surveillées depuis janvier 2012, atteint un taux de remplissage de plus de 110%.

Afin de répondre à la demande croissante des usagers et d'encourager encore l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement à part entière, idéal en combinaison avec les transports publics, bon pour la santé et qui répond aux exigences en matière d'amélioration de la qualité de l'air, les soussigné-e-s demandent:

- Au minimum un doublement du nombre de places de stationnement vélo sécurisées en libre accès aux abords de la gare, tant du côté lac que du côté Jura ;
- Une meilleure gestion des vélos épaves afin de libérer des places de stationnement vélo ;
- La construction rapide d'une deuxième vélostation de plusieurs centaines de places ;

NOM	PRENOM	ADRESSE ET ADRESSE E-MAIL (Facultative)	SIGNATURE	Je désire être tenu-e informé-e

A retourner à : PRO VELO Genève, Bd Carl-Vogt 7, 1205 Genève
Délai : 20 septembre 2013



Ville de Genève Service des affaires municipales
R 22 OCT. 2014
Absargos
Coyat

Ville de Genève
A l'attention du Conseil municipal

Genève, le 22 octobre 2013

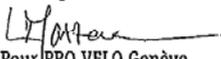
Concerne : Pétition pour davantage de places de stationnement vélo autour de la gare Cornavin

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous prions de trouver ci-joint notre pétition pour davantage de places de stationnement vélo autour de la gare Cornavin, munie de ses 1'368 signatures.

Nous restons à votre entière disposition pour discuter de cet objet de vive voix.

En espérant que les revendications exprimées par les nombreux signataires de cette pétition permettront une amélioration rapide de la situation, nous vous prions de recevoir, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées,


Pour PRO VELO Genève,
Lisa Mazzone, Coordinatrice.



La vélostation ouverte en 2012 est déjà saturée.



Près de l'entrée de la gare, place Montbrillant.



Place Montbrillant, devant les arcades vides.



La demande de place de stationnement vélo excède largement l'offre.



Place Cornavin, les cyclistes parquent comme ils peuvent.



Passage des cinémas Rialto.

M. Morten Gisselbaek, rapporteur (EàG). Mesdames et Messieurs, il s'agit ici de la pétition de Pro Vélo pour l'aménagement de places de stationnement vélo autour de la gare.

Tous ceux qui connaissent les alentours de la gare de Cornavin savent que le manque de places est aussi gênant pour ceux qui viennent à vélo afin de prendre le train que pour ceux qui viennent en train afin de prendre leur vélo. Les bicyclettes parkées n'importe comment en raison du manque de places de stationnement dérangent aussi les piétons. Par conséquent, tout le monde subit les inconvénients de cette situation.

Comme je l'ai déjà proposé hier soir lors du débat sur l'urgence du rapport P-313 A, je demande au Conseil municipal de renvoyer cette pétition au Conseil administratif sans débat supplémentaire. Il me semble qu'avancer rapidement dans le traitement d'un point ne nous ferait pas de mal...

M. Grégoire Carasso (S). Le groupe socialiste soutient sans réserve la pétition P-313 de Pro Vélo, lancée en automne 2013 et soumise à la commission des pétitions au début de l'année 2014. C'est là un rythme presque décent pour le traitement d'une pétition, d'autant plus qu'elle a été soutenue à l'unanimité moins une abstention.

Voilà une belle initiative pour que l'espace de Cornavin soit un peu moins raté, car les vélos pourront être parkés dans des espaces qui leur seront dévolus.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 51 oui contre 3 non (1 abstention).

6. Projet de délibération du 26 février 2014 de M^{me} et MM. Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas et Danièle Magnin: «Maîtriser l'endettement» (PRD-80)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Il est utile de rappeler que même avec un compte de fonctionnement à l'équilibre il n'est pas possible de stabiliser, voire de diminuer la dette de la Ville de

¹ «Mémorial 171^e année»: Annoncé, 4485. Motion d'ordonnement, 218.

Genève. En effet, si les investissements sont supérieurs à l'autofinancement généré avec des finances à l'équilibre, la dette continue à augmenter.

Vu le niveau actuel des investissements de la Ville de Genève et du manque d'autofinancement, le niveau de la dette a augmenté de 200 millions de francs ces deux dernières années, faisant passer la dette de 1,4 milliard à 1,6 milliard de francs.

Cette augmentation n'est pas soutenable dans la durée et il convient de prévoir un «frein à l'endettement» afin de limiter les risques liés à une remontée des taux d'intérêts et, à long terme, d'agir de manière responsable pour ne pas léguer le fardeau d'une dette insoutenable aux générations futures.

Afin de maintenir à la Ville de Genève une capacité d'agir sur les défis qui l'attendent, il est primordial de freiner et de répartir dans le temps les dépenses d'investissements.

Le meilleur moyen est de réguler les crédits d'engagement et de rendre attentif le Conseil municipal aux montants votés qui s'empilent et atteignent des niveaux trop importants.

C'est pourquoi, passé un certain niveau financier d'endettement, il faut restreindre la capacité du Conseil municipal à adopter de nouveaux crédits d'engagement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre f), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le patrimoine administratif est composé des actifs détenus par la Ville de Genève pour l'accomplissement direct des tâches publiques. Le patrimoine financier est composé des actifs détenus par la Ville de Genève pour en retirer des revenus ou pour valoriser le capital et qui peuvent être aliénés sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques.

Art. 2. – La somme des emprunts à court, moyen et long terme figurant au passif des états financiers individuels de la Ville de Genève représente l'endettement de la Ville de Genève.

Art. 3. – L'objectif à long terme de la Ville de Genève est de limiter l'endettement à un montant maximum équivalant au total des revenus du compte de résultat des états financiers individuel de la Ville de Genève de l'année écoulée.

Art. 4. – Tant que l'objectif visé à l'article 3 n'est pas atteint, les mesures suivantes s'appliquent:

- a) Si l'endettement dépasse 1,8 milliard de francs, à l'exception des crédits de renouvellement, le Conseil municipal ne peut adopter que des crédits d'engagement qui autorisent des dépenses à caractère urgent. La majorité des deux tiers de ses membres est requise.
- b) Si l'endettement dépasse 2 milliards de francs, l'adoption par le Conseil municipal de crédits d'engagement, à l'exception des crédits de renouvellement, doit être acceptée par les deux tiers de ses membres et être accompagnée d'une augmentation des centimes additionnels de 2 unités ou d'une économie de charge de 31 millions de francs, soumis au référendum obligatoire.

Le président. Sauf erreur, lors du débat sur l'urgence, il avait été demandé que le projet de délibération PRD-80 soit renvoyé directement à la commission des finances. Je vois cependant que M. Daniel Sormanni demande la parole; je précise que cela impliquerait l'ouverture de la discussion. (*M. Daniel Sormanni demande l'ouverture de la discussion.*)

M. Grégoire Carasso (S). Monsieur le président, l'ouverture de la discussion permettra à notre collègue Daniel Sormanni de s'exprimer tout à l'heure, le cas échéant. Le groupe socialiste n'est pas prêt à renvoyer ce projet de délibération directement à la commission des finances; il n'y avait d'ailleurs pas de consensus sur ce point formel, lors du débat d'hier sur l'urgence. La raison en est que ce serait un peu l'hôpital qui se fout de la charité, passez-moi l'expression! De quoi est-il question ici?

Le président. Monsieur Carasso, j'ai pris note du fait que vous demandiez l'ouverture de la discussion. J'ouvre donc la préconsultation et je donne d'abord la parole aux auteurs du projet de délibération, afin qu'ils puissent développer sa présentation; vous vous exprimerez ensuite.

Préconsultation

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par gain de paix et pour éviter un long débat, j'étais prêt à renvoyer directement le projet de délibération PRD-80 à la commission des finances. Apparemment, le Parti socialiste ne le souhaite pas. Nous en discuterons donc maintenant.

J'aurais quelques bons exemples à citer: le débat d'hier sur la Nouvelle Comédie, ceux des semaines précédentes sur le Grand Théâtre et le Musée d'art et d'histoire... Il y en a d'autres, mais ce sont les trois qui me viennent à l'esprit maintenant. Si nous faisons le compte, nous nous apercevrons que le Conseil municipal a déjà voté des projets d'investissement à hauteur de quasiment 400 millions de francs.

On peut continuer à ce rythme à chaque séance, mais il arrivera un jour où il ne sera tout simplement plus possible d'intégrer tous les projets votés ici au programme des investissements annuels de notre municipalité – même en rehaussant leur limite, comme le voulait M. Pagani. A un moment donné, il faudra bien mener un débat de fond pour savoir ce que nous voulons, décider le niveau de nos investissements et fixer un certain nombre de priorités.

Or, ce n'est pas ce que nous faisons actuellement! Nous continuons, lors de chaque session plénière, à voter des investissements sans nous préoccuper de leur cumul. Le tableau dont nous disposions auparavant, dans cette salle, avait beau ne pas être très parlant, il était tout de même indicatif. Mais il n'est plus là et nous attendons que l'on nous propose autre chose... En tout cas, il était bon de savoir quelles sommes étaient déjà dans le pipeline. Nous pouvions ainsi nous rendre compte de ce que nous n'aurions pas la possibilité de réaliser – ou, du moins, pas selon le timing souhaité.

L'Etat a mille défauts, mais il a cependant un avantage: il planifie ses investissements. Il sait qu'il doit les limiter, car il ne peut pas les assumer tous, ses investissements étant largement supérieurs à l'amortissement prévu dans le budget de fonctionnement. Or, tel est aussi le cas de la Ville de Genève. De plus, nous n'allons pas vers des années favorables où il serait possible de dégager des bénéfices au budget de fonctionnement, afin de pouvoir largement autofinancer nos investissements. On voit bien que, depuis plusieurs années, nous ne les autofinançons plus, puisque nous les finançons en fait par l'emprunt.

Cette situation ne peut pas durer éternellement. Il faut savoir se limiter un peu et, surtout, avoir un plan! Nous demandons donc à notre ministre des travaux d'en établir un, afin de savoir quels montants il engagera dans l'année en cours et quels projets il entamera. Parmi les projets en voie de réalisation, nous aimerions savoir lesquels sont encore en phase intermédiaire et lesquels sont quasiment terminés, leur achèvement permettant d'engager de nouveaux crédits. Mais nous n'avons aucune de ces informations! Voilà pourquoi il faut en débattre.

Notre projet de délibération a une seule visée: l'ouverture du débat sur les moyens de maîtriser nos investissements. Ce n'est qu'une formule, on pourrait en employer une autre. Quoi qu'il en soit, nous utilisons la notion de maîtrise des investissements dans le bon sens du terme: il ne s'agit pas de refuser la réalisation

des projets votés, mais de voir ce que nous pouvons faire en fonction du timing qui est le nôtre, avec les financements dont nous disposons.

Voilà ce que je souhaitais dire. J'invite le plénum à renvoyer le projet de délibération PRD-80 à la commission des finances pour étude. Dans ce cadre, nous pourrions demander des renseignements à notre ministre des finances, qui travaille sur ce terrain, ainsi qu'à notre ministre des travaux, M. Pagani, afin qu'il nous présente un plan crédible sur sa manière d'engager aujourd'hui les crédits votés par le Conseil municipal. Nous avons l'impression qu'il le fait de manière déraisonnée et déraisonnable, mais ce n'est peut-être pas vrai! Dans ce cas, il viendra nous prouver le contraire...

Nous avons voté 90 millions de francs pour la rénovation des Minoteries, les travaux pourront-ils commencer? Le bruit court que la Ville n'en a pas les moyens et que leur réalisation sera retardée. Que ce soit vrai ou faux, le meilleur moyen de le savoir, c'est de renvoyer notre projet de délibération à la commission des finances pour examiner correctement la façon dont les investissements votés sont engagés dans les travaux en cours.

Nous devons aussi vérifier dans quelle mesure ces travaux sont autofinancés grâce aux recettes de la municipalité, afin d'éviter au maximum l'emprunt. Certes, il y a une part d'emprunt nécessaire, mais pas la majorité du financement, sans quoi nous ne pourrions bientôt plus continuer à ce rythme. Depuis plusieurs années déjà, l'endettement augmente à nouveau après avoir baissé au cours de la période précédente; à un moment donné, il faudra bien y mettre un frein, afin de préserver l'avenir.

Tel est notre objectif. C'est pourquoi nous avons déposé le projet de délibération PRD-80 dont nous demandons le renvoi à la commission des finances.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération recueillie 31 oui et 31 non. Le président départage les voix en votant non. L'entrée en matière est refusée.

7. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 21 mars 2012 de M. Pascal Holenweg et M^{me} Vera Figurek: «Modification du règlement: ajout d'un article «Nouveau vote» (PRD-35 A)¹.

Rapport de M. Pascal Spuhler.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission du règlement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 9 octobre 2012. La commission s'est réunie pour traiter cet objet, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle, le 30 janvier, le 27 février et le 6 mars 2013, puis sous la présidence de M. Pascal Rubeli, le 15 janvier 2014.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Nathalie Kraemer pour les trois premières séances et, pour celle du 15 janvier 2014, par M. Clément Capponi. La commission les remercie pour leur excellent travail.

Rappel du projet de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de deux de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21 111) est complété par l'article 97 bis suivant:

«Article 97 bis Nouveau vote

»En cas de contestation, pour des motifs de procédure ou de dysfonctionnement du système de vote, du résultat d'un vote, un nouveau vote peut être organisé sur demande d'un tiers des présent-e-s.

»Ce nouveau vote se fait à l'appel nominal.»

¹ «Mémorial 170^e année»: Développé, 1781.

Préambule

Ce projet de délibération a été déposé en mars 2012, suite à des petits problèmes de vote lors de séances plénières; d'ailleurs, certains commissaires se sont empressés de donner comme surnom à ce projet de délibération «Le projet de délibération Vera s'est trompée de bouton». Vous l'aurez compris, cet objet consiste à modifier l'article 97 du règlement du Conseil municipal, qui règle le mode de vote et la procédure en cas de doute sur le vote.

Lorsque nous avons deux juristes, on dit que l'on a trois avis de droit; lorsque nous avons quinze conseillers municipaux discutant une interprétation d'un article du règlement, on a pour le moins presque autant d'interprétations de celui-ci.

L'idée générale de ce projet de délibération était de savoir si l'on veut, en cas de contestation, donner la possibilité au Conseil municipal de revenir sur le vote, le tout est de savoir comment, pour quelles raisons valables et par quelles méthodes. Les possibilités de vote telles que l'appel nominal, le vote à main levée ou le vote assis/debout sont évoquées. Le fait de demander un nouveau vote est également abordé. Doit-il se faire avec une majorité simple, sur demande d'un seul membre du Conseil municipal ou simplement par un tiers du Conseil municipal et, si le nouveau vote est accepté, quelle est la méthode de vote qui doit être appliquée en priorité?

Au cours des discussions, un mélange est fait dans l'interprétation du vote nominal ou du vote par appel nominal. A cette confusion générale, les réflexions de la commission amèneront également une pluie d'amendements afin de modifier cet article 97, d'ajouter des alinéas, voire d'ajouter un article 97 bis ou de modifier l'article 98.

C'est probablement dû à ces questions, ces visions et ces interprétations variées et variables, déviant allégrement sur d'autres articles du règlement que les auteurs finiront, en date du 22 janvier 2014, par retirer cette proposition au profit, disent-ils, d'un autre objet parlementaire.

Le rapporteur vous demande donc, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'accepter le retrait par les auteurs de ce projet de délibération et d'en prendre acte.

Le président. Le bureau se doit de préciser que cet objet avait été retiré par ses auteurs, M. Holenweg et M^{me} Figurek. Nous nous trouvons ici devant un cas un peu exceptionnel, car il faut malgré tout que le plénum se prononce sur le rapport inscrit à l'ordre du jour. Telle est la raison pour laquelle nous le traitons maintenant selon la procédure réglementaire.

M. Pascal Spuhler, rapporteur (MCG). Deux mots... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Nous pouvons traiter cet objet relativement vite, mais accordez votre attention au rapporteur!

M. Pascal Spuhler. Merci, Monsieur le président. En effet, cet objet peut parfaitement être traité rapidement. Comme vous l'avez signalé, il est un peu étonnant qu'il y ait un rapport. J'en ai assumé la rédaction, car on me l'a demandé après le changement de membre représentant le Mouvement citoyens genevois à la commission du règlement; en effet, c'était quelqu'un de mon parti qui en avait été chargé à l'origine.

De cette surprenante nécessité formelle ressortent les deux pages du rapport PRD-35 A. J'ai reçu des remontrances à propos d'une petite pique amusante que j'ai lancée concernant une remarque faite en commission. Loin de moi l'idée d'être méchant! J'ai néanmoins estimé qu'elle devait être rapportée, puisqu'elle a bel et bien été prononcée.

En deux mots, il s'agit d'une problématique dont nous avons beaucoup discuté en commission. Si le projet de délibération PRD-35 a été retiré, c'est parce que d'autres l'ont remplacé. Telle est probablement la raison pour laquelle on m'a quand même demandé ce rapport, la commission en ayant longuement débattu. Je tenais cependant à préciser en quelques mots que les projets d'amendements et autres idées émises dans ce cadre sont tombés à l'eau avec le retrait de l'objet lui-même.

M. Pascal Holenweg (S). Le projet de délibération initial ayant été retiré, nous n'avons même pas à voter sur le rapport, mais à prendre acte de ce retrait. Le projet de délibération PRD-78 – qui n'est pas semblable au PRD-35 mais porte sur la même question – ayant été déposé entre-temps et renvoyé à la commission du règlement, nous aurons le plaisir de débattre encore du nouveau vote, aussi bien en commission qu'en séance plénière. Pour l'heure, nous n'avons qu'une seule chose à faire: prendre acte du retrait du projet de délibération PRD-35.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). En fait, nous nous trouvons dans une situation particulière avec ce projet de délibération PRD-35. Nous savons qu'il a été retiré par ses auteurs, mais nous nous demandons si le débat sur cet objet restera dans les annales – c'est-à-dire au *Mémorial*. Dans ce cas, nous souhaitons enlever une phrase du rapport PRD-35 A que nous ne trouvons pas correcte; il s'agit du

Projet de délibération: modification du RCM concernant
l'ajout d'un article «Nouveau vote»

surnom de ce projet de délibération. Nous aimerions que notre demande de suppression de ladite mention soit rapportée dans le *Mémorial*, et que le surnom lui-même n'y figure pas.

Le président. Il n'y a pas de vote là-dessus, mais M. Pascal Spuhler a précisé tout à l'heure que sa remarque ne comportait aucune animosité. Je me retrouve donc dans une position un peu bizarre... Monsieur Spuhler, si votre rapport PRD-35 A figure au *Mémorial*, seriez-vous d'accord de biffer cette phrase?

M. Pascal Spuhler (MCG). Monsieur le président, je trouve qu'il est un peu cavalier, de la part d'Ensemble à gauche, d'exprimer une telle demande. Ce d'autant plus que, comme je viens de le signaler à cette assemblée, ma petite pique n'était qu'une marque d'humour par rapport au travail fastidieux qui a consisté à rédiger un rapport sur des heures et des heures de débat en commission pour un projet finalement tombé à l'eau! Je me suis dit qu'il fallait prendre cela avec humour. La remarque que j'ai reproduite dans mon rapport a d'ailleurs été émise sans méchanceté lors des débats de commission. Par conséquent, j'estime qu'Ensemble à gauche exagère. Mon rapport existe et il relate des faits qui ont existé. Le plénum en fera ce qu'il voudra mais, plus on s'acharnera sur cette petite phrase, plus on lui donnera de l'importance!

M. Pierre Gauthier (EàG). Est-ce une coutume ou une tradition? A mon avis, les deux à la fois. Il y a donc une coutume et une tradition qui exigent que l'on ne mentionne pas dans un rapport le nom des intervenants lors des débats de commission – à l'exception des prises de décisions mêmes, où l'on désigne les votants par des expressions comme «un représentant du Parti démocrate-chrétien», «un représentant du Mouvement citoyens genevois» ou «une représentante de l'Union démocratique du centre».

Je pense donc que l'auteur du rapport PRD-35 A serait bien inspiré d'accepter de biffer la phrase litigieuse. De son point de vue, elle n'est pas dépréciative, mais la personne à laquelle elle se réfère l'a ressentie comme telle. Nous aimerions que la tradition soit respectée et que l'on ne crée pas ici un précédent ouvrant la voie à des pratiques incompatibles avec la confidentialité des séances de commission. C'est ainsi, Monsieur Spuhler, ce n'est pas moi qui invente ce principe!

J'en appelle à la sagesse du bureau, afin qu'il tranche la question à l'avantage de toutes et de tous et que soit préservée la tradition selon laquelle on ne met pas en cause personnellement des collègues dans quelque rapport que ce soit – et, surtout, quels que soient les collègues en question! Le bureau a tout intérêt à

Projet de délibération: modification du RCM concernant
l'ajout d'un article «Nouveau vote»

se rendre compte que ce problème risque de créer un précédent ouvrant la porte à des dérapages que personne ne souhaite ici – y compris l'auteur de la phrase incriminée.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Ayant siégé longtemps dans cette enceinte, je suis bien placée pour savoir que plusieurs rapports ont déjà été renvoyés à leurs auteurs respectifs pour correction, soit parce qu'il s'agissait d'un simple copier-coller des notes de séance de commission, soit parce qu'un nom y était cité ou qu'ils comportaient des propos relevant de la diffamation. Dans ces cas-là, les lecteurs du rapport incriminé qui ne sont pas membres du Conseil municipal ne le prennent certainement pas avec humour!

Même si le projet de délibération PRD-35 a été retiré, je pense que le rapport y afférent doit être corrigé comme nous le demandons. Il est normal que la personne citée dans la phrase litigieuse puisse le demander. Elle n'est pas présente en ce moment, mais elle était extrêmement fâchée d'être ainsi mentionnée! Elle a dit que c'était inadmissible, ce qui est aussi mon avis. Je trouve incorrect de citer des noms dans un rapport et de ne pas vouloir les enlever ensuite.

Une voix. Ce n'est qu'un prénom!

M^{me} Hélène Ecuyer. Mais combien portent ce prénom, au sein du Conseil municipal? Il ne faut pas exagérer! Une seule personne parmi nous s'appelle ainsi! On sait donc tout de suite de qui il s'agit. Il faudrait soit que M. Spuhler accepte de récrire son rapport en supprimant cette phrase, soit que le rapport en question disparaisse. Il est intolérable de recevoir des rapports de ce genre-là!

Une voix. Dictature!

M^{me} Hélène Ecuyer. Oui, dictature, Monsieur! C'est vous, le dictateur!

M. Pascal Spuhler, rapporteur (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Ensemble à gauche a décidé de faire une affaire d'Etat d'un prénom! Je vous lis juste la phrase de mon rapport qui les dérange... (*Hurlements.*) Eh oui, c'est mon droit! On m'accuse de révéler des secrets de commission... Waw! J'ai peur de passer devant le juge, Monsieur le président... Je m'inquiète...

Projet de délibération: modification du RCM concernant
l'ajout d'un article «Nouveau vote»

Je cite donc la page 2 de mon rapport: «Ce projet de délibération a été déposé en mars 2012, suite à des petits problèmes de vote lors de séances plénières; d'ailleurs, certains commissaires se sont empressés de donner comme surnom à ce projet de délibération «Le projet de délibération Vera s'est trompée de bouton». Voilà ce que certains appellent trahir des secrets de commission... Je voulais juste mettre un brin de légèreté dans un rapport fastidieux sur un objet qui n'en était plus un!

Mais vous, Mesdames et Messieurs d'Ensemble à gauche, vous en faites une affaire d'Etat et vous m'accusez de trahir des secrets de commission. Vous ne savez même plus ce que vous dites, Monsieur Gauthier! Vous feriez mieux de vous taire, de laisser tomber et de rentrer chez vous! Je ne retirerai en aucun cas cette phrase de mon rapport, Monsieur le président.

Le président. Mesdames et Messieurs, le bureau vous remercie pour les questions que vous lui avez posées; il les traitera dans les meilleurs délais. Au cas où il y aurait encore un doute, je vous répète pour la énième fois que le projet de délibération PRD-35 est retiré.

(La phrase incriminée du rapport PRD-35 A a été conservée telle quelle au Mémorial.)

- 8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 4 770 000 francs, déduction faite de 281 000 francs représentant la part du crédit d'étude PR-679 voté le 18 mai 2010, et dont à déduire 1 585 332 francs représentant la contribution forfaitaire d'aménagement de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), soit un montant net de 3 184 668 francs, destiné au réaménagement du chemin Eugène-Rigot, sis en domaine public, parcelle N° 4844 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, et de ses abords (PR-1058 A)¹.**

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 21 janvier 2014. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, les 15 avril et 6 mai 2014. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier pour la qualité toujours irréprochable de ses notes.

Séance du 15 avril 2014

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M. Dominique Matthey, adjoint de direction au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, de M. Nicolas Pradervand, architecte au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et de M. Jean-Jacques Megevand, adjoint de direction au Service du génie civil

M^{me} Charollais nous rappelle que ce projet dure depuis un certain temps; le projet original ne comprenait pas la Maison de la Paix.

Le secteur est en pleine mutation, avec la passerelle de la Paix qui sera complètement ouverte dès que le projet le permettra.

Il a semblé préférable de travailler sur un projet paysager plutôt que routier, en relation avec le parc de la villa Rigot en créant un cheminement entre les deux, dans la suite de la remontée depuis la Perle du Lac jusqu'au parc Rigot en englobant les éléments de l'IHEID.

¹ «Mémorial 171^e année»: Proposition, 3803.

Proposition: réaménagement du chemin Eugène-Rigot

Une servitude de passage sur le parc Rigot est nécessaire pour garantir l'utilisation de ce chemin en faveur de la passerelle. Elles existent déjà garantissant l'accès à la Maison de la Paix, ainsi qu'à l'IHEID.

Une cession au domaine public communale est prévue afin de permettre la continuité du trottoir de l'avenue de France.

Il est prévu de créer un revêtement stabilisé dans la partie centrale avec des pastilles de gazon comportant 27 arbres, reprenant la géométrie de la Maison de la Paix, avec deux gros bancs en béton, empêchant les véhicules de transiter entre l'avenue de France et l'avenue de la Paix. Chacun des côtés sera carrossable afin d'accéder à la Maison de la Paix, parking et livraison, mais restreint.

Le collecteur, les réseaux et les fosses de protection ont été réalisés en 2010.

Le projet pourrait démarrer cet automne et durerait environ sept mois.

Le coût global est de 5 051 000 francs dont une contribution de l'IHEID de 1 585 322 francs.

Questions-réponses

Le régime de la rue est «zone piétonne avec des ayants droit»; le transit ne sera pas possible, mais l'accès aux livraisons et parkings est garanti.

Il n'est pas encore décidé si les mâts d'éclairage seront changeants selon l'heure mais la lumière sera tamisée en raison du parc. Il n'y aura pas d'éclairage routier.

Il y aura une rampe depuis la passerelle de la Paix, ainsi qu'une rampe naturelle qui passera derrière la Maison de la Paix.

Cette dernière sera un centre d'enseignement; aucun dispositif de sécurité particulier n'est prévu ou demandé.

Le choix des arbres a été fait en collaboration avec le SEVE et la DGMP. Le coût ne relève que de l'achat des arbres et inclut le travail total, plantation et protection.

Le gravier stabilisé ne sera pas le même que celui qui pose problème à l'île Rousseau; il devrait permettre le passage aux personnes handicapées.

Les 48 000 francs d'entretien annuel sont durs à expliquer, mais liés au nouvel aménagement (peut-être que les pétales de cerisiers devront être ramassés à la main).

L'IHEID participera aux frais de voirie.

Une commissaire, trouvant le prix des plantations extrêmement cher, le service donnera le détail par écrit.

Ci-dessous, les réponses aux commissaires faites par écrit:

Eclairage public, 349 000 francs, répartis comme suit

	Fr.
Fouille en tranchée comprenant terrassement, transports et taxe	70 000
Fourniture et mise en place de tubes électriques	24 000
Câbles électriques	20 000
Chambres électriques	25 000
Fourniture et pose de candélabres (pour 27 luminaires, soit 6000 francs/pce)	162 000
Remblayage de fouille en tranchée	36 000
Contrôle OIBT et cadastration	12 000

Plantations d'arbres, 371 000 francs répartis comme suit

Terrassement de fosse	44 000
Protection de conduites industrielles	51 000
Fourniture et plantations d'arbres (pour 27 arbres, soit 6000 francs/pce)	162 000
Fourniture et plantations arbustes	64 000
Accompagnement de la croissance des végétaux dans leur jeune age (3 ans)	50 000

Mobilier urbain, 181 000 francs, répartis comme suit

Fourniture et mise en place de bancs (7 pces)	16 000
Fourniture et mise en place de banquette (7 pces)	13 000
Fourniture et mise en place de table de pique-nique (6 pces)	23 000
Fourniture et mise en place de poubelle (18 pces)	8 000
Fourniture et mise en place de deux bornes escamotables et leur totem de gestion d'accès y compris alimentation électrique et travaux de génie civil	81 000
Fourniture et pose de bancs galets en béton (2 pces)	40 000

Séance du 6 mai 2014

Une commissaire du Parti libéral-radical demande la lecture de la réponse écrite du coût, entre autres, des plantations.

Suite à la lecture du détail des coûts par la rapporteuse, la commissaire redit qu'elle trouve cela extrêmement cher.

Proposition: réaménagement du chemin Eugène-Rigot

Vote

Mise au vote, la proposition PR-1058 est acceptée par 9 oui (1 DC, 2 Ve, 3 S, 2 EàG, 1 UDC) contre 1 non (MCG) et 3 abstentions (LR). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse (LR). Je serai très brève, car la proposition PR-1058 examinée par la commission de l'aménagement et de l'environnement était claire. Si l'on consulte les détails du vote, on remarque qu'il y a eu 3 abstentions et 1 non en raison du coût – et uniquement du coût – de ce projet. En effet, les commissaires qui ont choisi l'abstention ou le refus trouvaient que 349 000 francs pour 27 candélabres et luminaires, 351 000 francs pour 27 arbres et 181 000 francs pour divers éléments de mobilier urbain, c'était trop cher! Tel est le seul point d'achoppement rencontré lors du traitement de la proposition PR-1058 en commission.

Premier débat

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche, comme la plupart des autres groupes, soutient la proposition PR-1058. Il s'agit d'un projet important à proximité du collège Sismondi, de la Maison de la Paix et de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), dans ce nouveau secteur de la ville qui se développe autour de la halte des Chemins de fer fédéraux (CFF) à Sécheron. Les institutions qui s'y installent amèneront du monde, de nombreuses personnes circuleront dans ce périmètre pour y travailler.

L'aménagement prévu dans la proposition PR-1058 permettra d'aller à pied de la Perle du Lac à la place des Nations, en traversant la passerelle de la Paix et le parc Rigot. Le lien sera ainsi établi entre le bas et le haut, soit entre le bord du lac et le Palais des Nations, de part et d'autre des rails du train. Sur l'autre axe, le trafic de transit entre l'avenue de France et l'avenue de la Paix pourra être supprimé. Il s'agit d'un projet adapté à la circulation des piétons et des cyclistes, tant pour l'accès au collège et le passage vers l'ONU que pour tous les bâtiments du secteur réservés aux ayants droit.

Quant au coût, notons que l'IHEID prend en charge un tiers des frais, ce qui diminue d'autant le montant de la facture pour la Ville. Il est bien sûr absolument indispensable d'aménager tout l'ensemble à cet endroit.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Je ne peux que rejoindre les propos de M^{me} Studer, sous la présidence de qui la commission de l'aménagement et de l'environnement a étudié la proposition PR-1058.

En effet, il est important de réaménager le chemin Eugène-Rigot. Auparavant, c'était une voie routière accessible aux voitures, mais elle a été fermée en raison des travaux menés au collège Sismondi et du chantier – encore en cours – de la Maison de la Paix. Le trafic de transit a donc été supprimé, ce qui permet d'imaginer pour l'avenir un aménagement du chemin Eugène-Rigot ayant le même résultat.

Le choix s'est porté sur un projet paysager plutôt que routier. Il s'inscrit dans un effort général de requalification des espaces publics non seulement dans cette partie du quartier de Sécheron, mais également dans le contexte élargi du plan directeur de quartier «Jardin des Nations», accepté et validé en son temps par le Conseil municipal. Pour ces raisons, les socialistes invitent le plénum à soutenir le projet présenté dans la proposition PR-1058.

M. Denis Menoud (HP). Cette demande de crédit est une rigolade! On plaise, ou quoi? Monsieur Pagani, rappelez-nous la longueur du chemin Eugène-Rigot! J'habite juste à côté, je sais donc exactement de quoi il en retourne et je connais très bien l'endroit où était l'ancien golf. Cinq millions de francs pour réaménager ça? Mais vous êtes tombé sur la tête! Plus grave encore: la commission de l'aménagement et de l'environnement elle-même est tombée sur la tête! A nouveau, on nous demande de voter la tête dans le sac des crédits irresponsables.

De plus, vous voulez interdire la circulation au chemin Eugène-Rigot pour en faire encore un de ces machins bobo-vélo-patino et j'en passe... Mesdames et Messieurs, où va-t-on? Cinq millions de francs pour réaménager un chemin de 300 m!

En votant le budget 2014, l'année passée, le Conseil municipal avait généreusement octroyé à M. Pagani un montant supplémentaire pour l'entretien des routes. Mais qu'avez-vous fait de cet argent, Monsieur le magistrat? Des espèces de petits trucs sur les routes où tout le monde se casse la figure! Les cyclistes, les automobilistes... tout le monde! On vous donne de l'argent et vous ne faites pas ce qu'il faut avec!

Cette fois, vous nous proposez un projet absolument hallucinant. Mesdames et Messieurs les citoyens de Genève, allez voir ce que l'on fait de votre argent! Et vous déciderez pour qui voter l'année prochaine!

Des voix. Bravo!

Le président. Nous avons reçu un amendement du Parti libéral-radical libellé ainsi:

Projet d'amendement

Réduction du crédit de 10%.

Cet amendement ne modifierait donc pas réellement le texte du projet de délibération, mais seulement certains chiffres. J'aimerais m'en assurer, pour être sûr de bien comprendre. Il porte donc sur l'article premier, l'article 2... et l'article 3 également?

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse (LR). Comme je l'ai dit en tant que rapporteuse, certains commissaires se sont opposés au coût du projet présenté dans la proposition PR-1058 – d'où l'abstention du Parti libéral-radical. Voilà pourquoi nous avons décidé, lors de notre caucus, de déposer cet amendement qui demande une réduction de 10% du crédit total demandé. Nous estimons en effet que la Ville commence à dépenser beaucoup trop d'argent, alors qu'elle peut faire tout aussi bien avec un peu moins de moyens.

M. Guy Dossan (LR). Je serai bref. Un point m'interpelle à nouveau, dans la proposition PR-1058 et le rapport y afférent. De plus en plus, lorsque le Conseil administratif nous soumet des propositions – je le signale chaque fois qu'elles reviennent de commission – nous constatons que le crédit d'étude préalablement voté équivalait à 5% du coût de réalisation. Auparavant, nous savions que le montant des travaux représenterait à peu près dix fois celui de l'étude, ce qui signifie que le crédit d'étude équivalait à 10% du coût de réalisation.

Dans le cas présent, nous avons voté un crédit d'étude de 281 000 francs qui représente finalement 5% du crédit de réalisation, lequel se monte à près de 5 millions de francs. J'admets que nous avons de la chance, avec la proposition PR-1058, puisque l'IHEID nous fait don de 1 585 332 francs.

Il n'en demeure pas moins que, à notre avis, les crédits d'étude sont maintenant évalués à la baisse. Je suppose que c'est pour faire passer la pilule devant le Conseil municipal... Si tous les crédits d'étude des nouvelles propositions qui nous sont soumises équivalent dorénavant à la moitié de ce qu'ils étaient avant, il y a de quoi s'inquiéter!

Le président. J'aimerais être sûr de bien comprendre l'amendement du Parti libéral-radical. Il me semble qu'à l'article premier la réduction de 10% s'appliquerait au crédit brut de 4 770 000 francs et au montant de 3 184 668 francs. Je vous laisse faire le calcul, Mesdames et Messieurs, car cela fait tout de même

pas mal de centimes à modifier, tout à coup! Faut-il appliquer la même réduction aux 4 770 000 francs mentionnés à l'article 2? On me fait signe que oui... Nous devons étudier tout cela.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je reviendrai tout à l'heure sur les questions de fond. Au préalable, Monsieur Dossan, je ne peux pas vous laisser dire que nous falsifions les chiffres des crédits d'étude. Je vous ai expliqué en commission des travaux et des constructions que tout dépendait du projet; je peux vous citer de nombreux exemples à l'appui.

Ici, il s'agit d'un aménagement paysager et non d'une route, raison pour laquelle nous avons besoin de moins de mandataires. Tel est le facteur déterminant pour fixer le montant du crédit d'étude. Je refuse de fonctionner selon la logique que vous me reprochez sans cesse, Monsieur Dossan, laquelle consisterait à faire des économies sur des projets évaluées à la hausse pour ensuite constituer peu à peu un petit pactole.

Après les coupes imposées par le Conseil municipal – surtout la dernière, qui porte sur la rénovation du Grand Théâtre – j'ai refusé de donner ce genre de consignes à mes services. Je maintiens la ligne que je pratique depuis sept ans: les crédits d'étude sont élaborés avec les mandataires, selon les prix qu'ils demandent pour mener à bien les études – c'est-à-dire jusqu'à l'autorisation de construire, retour de soumissions compris, quels que soient les projets. Ensuite, nous soumettons au Conseil municipal les demandes de crédits de réalisation sans cacher entre les lignes les frais pour divers et imprévus.

Je maintiens cette transparence, car j'estime que le Conseil municipal en a besoin. En tant que député, j'ai trop longtemps subi – et je le subis encore – l'opacité des milieux de droite, qui vise à ne donner aucun pouvoir aux membres élus du délibératif.

Le président. J'interviens à nouveau au sujet de l'amendement du Parti libéral-radical visant à réduire de 10% le coût du projet présenté dans la proposition PR-1058. Le bureau demande aux auteurs de cet amendement de bien vouloir le récrire en le formulant de manière précise, car il est trop difficile à interpréter pour l'instant – surtout sur un tel objet. Nous considérons donc, à ce stade, qu'il n'y a pas d'amendement.

M. Daniel Sormanni (MCG). Une fois de plus, nous voilà face à un projet d'investissement, puisqu'il s'agit de voter des travaux. Certes, le contexte n'est

Proposition: réaménagement du chemin Eugène-Rigot

pas celui des grands projets que j'évoquais tout à l'heure, mais le crédit demandé s'élève tout de même à près de 5 millions de francs. A chaque séance plénière, le Conseil municipal accepte des projets de ce type! Hier, il a voté 13 millions de francs, puis 5 millions de francs; aujourd'hui, on y ajoute encore 5 millions de francs... Je crois que ce parlement n'a pas conscience du fait qu'il accepte crédit sur crédit, ce qui finira par représenter des montants considérables.

Il faut donc examiner les projets de près. Dans la proposition PR-1058, nous avons affaire à ce que j'appellerais un «mini-projet, maxi-coût»! Les candélabres prévus sont-ils en or? Je me le demande! Quant aux deux bancs en béton à 20 000 francs pièce, leur prix me paraît considérable. J'ai de la peine à comprendre comment notre ministre des travaux en vient à nous soumettre des propositions de ce genre. Je pense que la Ville peut réaliser des aménagements corrects et divers travaux tout en restant relativement raisonnable. Nous ne sommes pas obligés de faire du «super luxe», d'ailleurs nous n'en avons pas les moyens!

Chaque fois que le Conseil administratif nous soumet un crédit de réalisation, c'est la même chose: quel que soit le projet, il est hors de prix! Dans le domaine du bâtiment, je citerai la rénovation des Minoteries où l'exécutif veut faire du «super luxe» – on en a assez parlé, dans cette enceinte. Mais c'est aussi le cas de toutes les autres demandes de crédit! Même pour un aménagement paysager comme celui prévu dans la proposition PR-1058, l'opération est hors de prix. Chers collègues, le Conseil municipal est complètement à côté de ses pompes, s'il accepte cela!

En ce qui nous concerne, nous ne pourrons pas voter ce projet. Nous le refuserons donc, car il faut parfois savoir raison garder.

Monsieur le président, vous direz à M. Dossan que je suis tout à fait d'accord avec lui: au fil du temps, nous observons que soit les crédits d'étude ne correspondent pas aux 10% des crédits de construction, soit que nous devons voter des crédits à rallonge car le coût des travaux passe de 20 à 40 millions de francs, de 40 à 60 millions de francs... Je fais allusion ici à la rénovation du Grand Théâtre, dont je n'ose même pas imaginer combien elle nous coûtera au final – mais certainement beaucoup plus que les 60 millions de francs votés. Il est vraiment trop facile de procéder ainsi!

Je crois que la Ville est en train de perdre la raison! J'invite donc ce plénum à refuser le réaménagement du chemin Eugène-Rigot tel que prévu dans la proposition PR-1058. En outre, je demande à notre ministre des constructions de nous présenter dorénavant des projets un peu plus modestes.

M. Morten Gisselbaek (EàG). J'aimerais juste revenir sur deux ou trois points. En effet, nous avons affaire ici à un projet d'une certaine ampleur, qui a donc un certain coût. Mais il correspond à ce qui se construit dans le périmètre

concerné, selon les normes du réaménagement de cette partie de la ville destinée à accueillir des institutions importantes: la Maison de la Paix, l'IHEID... Ces projets font la fierté et l'attrait de notre ville, ils méritent donc de bénéficier d'aménagements de qualité.

Je n'entrerai pas dans les détails de la proposition PR-1058. Que l'on aime ou pas ce qui est prévu, c'est une question de goût et de couleurs. Quoi qu'il en soit, la valeur de ce projet justifie son prix. Il en va de l'avenir d'une rue, de l'accès au parc Rigot, de tout un cheminement qui sera rendu possible par une série d'aménagements. Qu'on les apprécie ou pas, le Palais des Nations n'est pas loin et il faut savoir s'offrir des aménagements adaptés à ce qui se construit dans ce périmètre.

Par conséquent, Ensemble à gauche regrette que l'on nous demande en séance plénière de réduire le coût du projet à hauteur de 10%. C'est arbitraire! Il aurait fallu en parler en commission, afin de savoir à quoi correspond cette baisse. Pourquoi 10%? Pourquoi pas 15% ou 20%? Jusqu'où peut-on aller? Voyons plutôt la qualité architecturale de ce projet qui s'inscrit dans une vision d'ensemble!

Le magistrat l'a déjà dit, mais je voulais confirmer ses propos en tant que professionnel: il est évident que les crédits d'étude ne sont pas les mêmes selon les projets. Par exemple, l'aménagement d'une route concerne une surface assez homogène, ce qui explique le coût réduit des travaux. Il est donc faux de dire que tous les crédits d'étude équivalent désormais à 5% des crédits de réalisation.

Enfin, j'en viens à l'intervention de M. Sormanni, qui prévoyait une explosion du coût final des projets. Cela fait trois ans et demi que je siège au Conseil municipal et je n'ai pas l'impression que les travaux réalisés aient finalement coûté beaucoup plus cher que prévu. Il est vrai que nous devons de temps en temps voter des crédits complémentaires, mais ce sont des choses qui arrivent, on le sait. Il n'en demeure pas moins que les budgets des projets de réalisation sont la plupart du temps extrêmement bien maîtrisés. C'est d'autant plus remarquable que les travaux sont complexes – sans parler du délai entre l'élaboration d'un projet et sa réalisation, pour des raisons souvent indépendantes de la volonté de ses auteurs.

Il est trop facile de prétendre que le coût de l'opération prévue risque d'exploser; ce ne sera pas le cas avec la proposition PR-1058. Il s'agit d'un beau projet et je crois que nous devons aller de l'avant sans couper dans le budget proposé.

Une voix. On verra...

M. Morten Gisselbaek. On verra, oui! Si j'ai tort, je le reconnaitrai et le regretterai. Mais je pense quand même avoir raison sur ce point! Par conséquent,

Proposition: réaménagement du chemin Eugène-Rigot

j'enjoins le plénum de voter le crédit demandé par le Conseil administratif sans en modifier le montant. Ainsi, nous pourrions réaliser cet aménagement jusqu'au bout en respectant sa cohérence.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Dans les propos que je viens d'entendre, trois éléments m'interpellent. Premièrement, certains préopinants semblent suggérer que les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement n'ont aucun bon sens, qu'ils ne savent plus ni examiner un objet ni procéder à des auditions, qu'ils se laissent faire et renvoient des objets en séance plénière sans les avoir vraiment étudiés. C'est faux!

Deuxièmement, la coupe arbitraire de 10% proposée par les libéraux-radicaux dans leur amendement est très particulière: c'est un non-choix, une mesure inventée rapidement en séance plénière sans avoir eu l'idée préalable de la défendre en commission.

Troisièmement, je m'étonne que nos collègues des bancs d'en face – pourtant toujours prêts à souligner l'importance de la Genève internationale – n'hésitent pas à remettre en question un aménagement concernant la Maison de la Paix, une institution qui sera fréquentée par de nombreuses personnes venues du monde entier.

Enfin, j'insiste sur le fait que l'IHEID participe au financement du projet à hauteur d'environ 1,5 million de francs, ce qui représente tout de même un montant considérable. J'invite donc le Conseil municipal à soutenir la proposition PR-1058.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Oui, c'est cher! Bien sûr, c'est cher! On dirait que le Conseil municipal découvre tout à coup qu'à Genève et en Suisse, de manière générale, les choses sont chères... Eh bien, oui! On a le niveau de vie qu'on a. Jusqu'à preuve du contraire, je n'ai encore entendu personne se plaindre du niveau des salaires chez nous – évidemment, si on habitait ailleurs dans d'autres conditions, les coûts ne seraient pas les mêmes...

J'ai remarqué quelque chose de très amusant, au cours des prises de position qui ont précédé: tout le monde veut une bonne qualité de vie – je pense que cela figurera dans les programmes électoraux de tous les partis représentés ici – mais dès qu'il faut en payer le prix on n'hésite pas à râler! Ici, on nous propose un cheminement piétonnier vert, qui doit encourager les gens à se déplacer à pied plutôt qu'en voiture sur de grandes distances. Je rappelle que ce lieu figure dans le plan directeur de quartier «Jardin des Nations», dont l'un des principes majeurs consiste justement à favoriser le cheminement vert.

Pourtant, il y en a qui disent: «On veut une bonne qualité de vie, mais pas à ce prix!» Mesdames et Messieurs, je vous livre un scoop: on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre! Par souci de correction, je ne compléterai pas le dicton, mais je pense que tout le monde le connaît...

L'aménagement prévu est onéreux, parce qu'il est de qualité. Rien de ce qui a été dit au cours des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement n'est de nature à nous faire penser qu'il y aurait là quelque chose de mal fait, de bâclé, de mal pensé ou de mal chiffré. Je souligne également, à l'instar de Morten Gisselbaek et d'autres collègues, que le quartier concerné accueille l'IHEID, un objet architectural d'une valeur esthétique incontestable et qui est, en outre, un fleuron du monde académique suisse. Alors oui, c'est cher... mais cela vaut l'os!

M. Guy Dossan (LR). J'interviens simplement pour répondre au magistrat. M. Pagani a toujours une excuse à nous fournir ou une bonne raison de prétendre que tout ce qu'il fait est fantastique... Je veux bien admettre, par principe, que tous les crédits d'étude ne sont pas de nature identique. Cependant, chaque fois que j'ai pris la parole pour faire remarquer que nous avions affaire à un crédit d'étude équivalant à 5% du coût des travaux, il s'agissait de projets différents – ce n'était pas uniquement pour l'aménagement d'une route ou du système des égouts. Si je comprends bien les dires du magistrat, dans le cas d'un bâtiment, le crédit d'étude ne devrait pas forcément représenter les 5% du prix total, mais éventuellement les 10%...

Il n'en demeure pas moins, je le répète, que chacune de mes interventions à ce sujet portait sur un projet différent. Sur le fond, je suis d'accord avec vous, Monsieur Pagani – mais pas sur la forme, car la réalité des travaux ne correspond malheureusement pas aux projets initiaux que vous nous présentez. Aujourd'hui, contrairement à ce que nous faisons avant, nous ne pouvons plus nous référer au crédit d'étude comme élément de base pour prévoir le coût total d'une réalisation. Cela signifie que nous risquons de faire travailler les services municipaux chargés des études préparatoires, pour refuser ensuite de concrétiser les projets car ils ne correspondent plus à ce que nous voulons.

Hier, quand on nous soumettait une demande de crédit d'étude de 200 000 francs, je pouvais estimer que le projet lui-même coûterait 2 millions de francs. Je votais donc le crédit d'étude, car le coût total me semblait correct. Si, aujourd'hui, je dois me dire que le même projet finira par coûter 10 millions de francs, j'hésiterai peut-être à voter ce crédit d'étude! Le mode d'estimation antérieur n'était peut-être pas toujours exact, mais il nous donnait au moins une idée du prix de réalisation.

Proposition: réaménagement du chemin Eugène-Rigot

A présent, on avance la tête dans le sac: on vote les crédits d'étude du Conseil administratif, tout en sachant que, si nous refusons ensuite la réalisation des projets à cause de leur prix, on nous le reprochera en commission et en séance plénière. On nous dira qu'ayant voté le crédit d'étude nous devrions logiquement soutenir le projet qui en découle, et que si nous n'étions pas d'accord de le réaliser il fallait refuser le crédit d'étude. A mes yeux, c'est assez problématique! Je veux pouvoir voter des crédits d'étude en toute connaissance de ce qui sera fait à l'arrivée.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Je m'étonne quelque peu de la tournure que prend ce débat; étant donné les discussions que nous avons eues en commission, je pensais que cet objet passerait comme une lettre à la poste. Apparemment, malgré mes presque huit ans de Conseil municipal, je suis encore très naïve...

Pour revenir au projet présenté dans la proposition PR-1058, les Verts le trouvent très intéressant. Evidemment, une route qui disparaît au profit d'un aménagement plutôt naturel a tout pour nous plaire!

Mais je tiens surtout à rappeler que ce projet s'inscrit dans le plan de développement communal, qui ne comporte que deux voies vertes: l'une qui part des Croupettes en direction du Jardin de la Paix, l'autre qui relie le bord du lac et la place des Nations, en amont. Nous avons déjà énormément travaillé sur le quartier de Sécheron, qui a été entièrement rénové; c'était une friche industrielle et c'est maintenant un quartier en plein développement où il commence à faire bon vivre. Le Conseil municipal a aussi voté la réalisation d'une passerelle pour surmonter l'obstacle que constituent les voies ferrées des CFF.

A présent, nous attaquons la dernière étape: la Maison de la Paix – qui ne dépend effectivement pas de la Ville – et l'aménagement du chemin Eugène-Rigot, très intéressant malgré son coût. La droite nous répète sans arrêt qu'il faut prendre soin de la Genève internationale, qu'il en va de l'image de la ville et du canton de Genève... Or, ici, on nous propose un aménagement de qualité et elle n'en veut pas! La droite nous dit tout le temps qu'il faut améliorer l'éclairage public, car les rues et les ruelles genevoises sont mal éclairées... Mais, quand on nous propose d'ajouter des équipements lumineux, elle prétend que cela coûte trop cher! A un moment donné, il faut être logiques et voter en fonction de ce qu'on dit!

Quant au reste, je ne comprends pas la coupe linéaire soudain jaillie du chapeau magique du Parti libéral-radical. Pourquoi la fixer à 10%? Pourquoi pas 11%, 12%, 15% ou 20%? Eh bien, allons-y! Coupons au hasard dans les budgets de tous les projets, en choisissant tel ou tel taux de diminution juste parce que le chiffre nous plaît! Nous refuserons donc cet amendement et nous voterons la proposition PR-1058 telle qu'elle nous a été soumise par le Conseil administratif.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je trouve ce débat assez hallucinant. Finalement, que veut-on? A un moment donné, il faut savoir quel type d'aménagements on entend réaliser. Est-ce pour renforcer le prestige de la ville de Genève que l'on nous propose ici de planter quelques arbres qui coûtent aussi cher? Je rappelle que ce n'est pas un parc qu'il s'agit d'aménager, mais un bout de chemin! Et cela coûte 5 millions de francs... C'est ahurissant! En ce qui me concerne, j'en suis très étonné.

D'autre part, j'aimerais poser la question suivante au magistrat: la Ville est-elle au moins propriétaire du chemin Eugène-Rigot? Pour ma part, je n'en suis pas si sûr! On nous dit qu'il est situé sur le domaine public, mais sans préciser si c'est le domaine public municipal ou cantonal. Plus loin, dans la proposition PR-1058, il est question d'une cession au domaine public communal prévue pour permettre la continuité du trottoir. Si, en plus de tout le reste, la municipalité s'apprête à faire des travaux sur des terrains qui ne lui appartiennent pas – cela ne m'étonnerait pas, car ce ne serait pas la première fois – je jugerai cela parfaitement scandaleux! Je ne comprends pas que l'on puisse aller dans cette direction.

Etant donné qu'aménager un petit bout de chemin nous coûte déjà 5 millions de francs, imaginez ce qu'il faudrait payer s'il s'agissait d'aménager tout le parc de la villa Rigot, Mesdames et Messieurs! Cela nous coûterait peut-être plus cher que la rénovation du Grand Théâtre! Vraiment, la proposition PR-1058 est complètement déraisonnable et je vous invite à la rejeter. J'attends cependant la réponse du magistrat en ce qui concerne la propriété du terrain.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ce qui m'a surtout frappée, lors de l'étude de la proposition PR-1058, c'est qu'elle ne tient pas compte de la réalité de la Genève internationale telle qu'elle est vécue par les diplomates appelés à travailler à Genève. Ils doivent venir avec leur voiture et leur chauffeur, on ne peut pas faire comme avec les avions que l'on oblige à tourner au-dessus de l'aéroport en attendant qu'il y ait de la place sur la piste pour les laisser atterrir!

Etant donné le manque d'accès prévus pour les automobiles et l'absence de parking dans le périmètre concerné, on risque de causer des embouteillages interminables qui feront perdre du temps à tout le monde! Telles sont les raisons qui m'ont poussée à refuser cette proposition en commission et pour lesquelles mon groupe votera non tout à l'heure.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je répondrai tout d'abord à la question de M. Sormanni. Il y a des faits incontournables, Monsieur le conseiller municipal, et vous auriez pu demander à la personne qui représente votre parti

Proposition: réaménagement du chemin Eugène-Rigot

au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement de vous en informer!

Je vous répète pour la énième fois que les routes n'appartiennent malheureusement pas au Canton, mais à la Ville. Le chemin Eugène-Rigot appartient donc à la Ville. Il s'agit ici d'une cession de l'Etat, propriétaire des terrains adjacents, qui nous remet gratuitement un bout de trottoir pour que nous puissions l'aménager correctement. Vous savez très bien comment cela fonctionne, Monsieur Sormanni, depuis le temps que vous siégez dans cette enceinte! Je m'étonne que vous posiez encore ce genre de questions.

Quant à vous, Monsieur Menoud, puisque vous avez fait tout un esclandre au sujet du prix des candélabres, je jouerai à M. Queloz – il nous écoute certainement – et je vous dirai d'aller voir à Ikea ou à Brico+Loisirs combien coûtent les luminaires de ce genre-là. Ils sont à 6000 francs pièce, Monsieur le conseiller municipal! Celles et ceux qui ont un jardin et qui veulent y installer un candélabre savent que l'achat, la livraison et la pose par un maçon coûtent très cher. Monsieur Menoud, je vous mets au défi de trouver des candélabres à moins de 6000 francs pièce, livraison et installation comprises.

Quelqu'un a fait référence aux 27 arbres à planter, qui coûtent eux aussi 6000 francs pièce. Nous sommes conscients du fait que cela représente une grosse somme, mais tout le monde sait que l'on ne peut pas planter d'arbres en pleine terre, dans notre ville; il faut leur creuser une fosse, ce qui est relativement onéreux.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais que vous réfléchissiez avec moi au futur du chemin Eugène-Rigot après son réaménagement. Souvenez-vous: il y a dix ans, c'est tout juste s'il était utilisé par 100 personnes – et encore, je suis généreux! – dont près de la moitié allaient au tennis-club. Aujourd'hui, si vous vous rendez sur place, vous constaterez qu'au moins 4000 à 5000 personnes y passent. C'est autant d'emplois en plus pour Genève, Mesdames et Messieurs!

Nous devons créer des lieux de vie pour accompagner cette évolution, comme nous l'avons déjà fait de manière exemplaire à Sécheron: nous avons transformé la petite gare des CFF échouée là en une belle gare où les gens auront envie de descendre, au lieu de continuer en train jusqu'à Cornavin, car ils trouveront beaucoup plus sympathique d'aller à pied de la gare de Sécheron au Palais des Nations.

Mesdames et Messieurs, voilà l'enjeu actuel. Il ne s'agit pas simplement de réaliser un bel aménagement, mais d'accompagner la structuration de notre ville pour permettre la création d'emplois de qualité. C'est cela que nous vous demandons de voter dans la proposition PR-1058, alors cessez de faire des comptes d'épiciers!

A ce propos, Monsieur Dossan, croyez bien que M. Burrin, directeur de l'IHEID, a épluché les comptes de la Ville de Genève avant d'accepter de lui verser – lui qui est près de ses sous – 1,5 million de francs pour réaliser cet aménagement. Si nous n'étions pas économes – car nous le sommes! – avec les deniers qui nous sont confiés, il n'aurait pas mis dans ce projet le montant nécessaire pour que nous puissions non pas embellir, mais structurer notre ville.

J'en profite pour remercier M. Burrin, car lui est un véritable artisan du futur – contrairement à d'autres, qui jouent les populistes pour être élus grâce à des prises de position discutables, lesquelles ne visent en tout cas pas à construire l'avenir de Genève.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je ne peux pas résister à l'envie de reprendre la parole, Monsieur le président, je suis désolé... Vraiment, les bras m'en tombent! M. le magistrat vient de nous dire que l'Etat nous cède gratuitement le chemin Eugène-Rigot pour que la Ville puisse y réaliser des travaux à 5 millions de francs! (*Remarque de M. Pagani.*) Mais oui, Monsieur le conseiller administratif, c'est ce que vous venez de nous dire! Sinon, c'est que vous vous êtes mal expliqué.

Eh bien, tout cela est absolument scandaleux! L'Etat se débarrasse de ce genre de parcelles ou de ces chemins, de sorte que c'est la Ville qui paie leur aménagement – déduction faite de la participation de l'IHEID, dans le cas présent, je l'admets. J'estime que c'est se moquer du monde et de la Ville de Genève! Il est impensable que nous acceptions la proposition PR-1058 sous cette forme; nous exigeons des éclaircissements. Pour ma part, je refuse que la Ville de Genève fasse des travaux sur des terrains qui ne lui appartiennent pas ou qu'on lui a donnés gratuitement – rendez-vous compte, quel cadeau! – pour qu'elle y mette 5 millions de francs. C'est inadmissible! C'est un scandale!

M^{me} Patricia Richard (LR). Le parti libéral-radical a toujours été extrêmement attaché à la Genève internationale. Le Parti libéral-radical n'a jamais prétendu que le quartier de Sécheron était mal conçu – même si la passerelle à 16 millions de francs lui a paru un peu chère. Le Parti libéral-radical assume parfaitement ce qu'il a toujours dit: la Ville fait de belles choses, mais souvent à des prix qui outrepassent toute mesure! Le Parti libéral-radical suit sa ligne avec cohérence, tout simplement!

Pour nous, ce projet est trop cher. Qui a demandé le détail de son coût, en commission? Le Parti libéral-radical! Cela figure dans le rapport PR-1058 A: «Une commissaire du Parti libéral-radical demande la lecture de la réponse écrite du coût, entre autres, des plantations. Suite à la lecture du détail des coûts par la

Proposition: réaménagement du chemin Eugène-Rigot

rapporteuse, la commissaire redit qu'elle trouve cela extrêmement cher.» Ensuite, notre parti s'est abstenu lors du vote.

Soyez rassurés, Mesdames et Messieurs: si vous refusez notre amendement, ce soir, nous voterons quand même la proposition PR-1058! Mais cela ne nous empêchera pas, chaque fois que nous trouvons un projet trop cher, de le dire haut et fort! C'est notre droit! Puisque la seule prérogative du Conseil municipal est finalement d'accepter ou de refuser les crédits demandés, nous avons le droit de dire que nous les jugeons trop importants.

Est-il normal de vouloir planter des arbres à ce prix-là? Mais que m'a répondu M^{me} Charollais, lorsque je lui ai demandé quels arbres il était prévu de mettre au chemin Rigot? «C'est un projet d'architecture!»

Il me semble avoir entendu M. Pagani reconnaître, il n'y a pas si longtemps – nous débattions alors de la construction de l'école de la rue Chandieu à plus de 60 millions de francs –, qu'il avait fait une erreur et que, les prochaines fois qu'il demanderait à ses services d'élaborer des projets, il fixerait un coût maximal. Je l'ai bel et bien entendu dire cela et je suis certaine de pouvoir retrouver ses propos dans le *Mémorial*!

Nous avons donc décidé de déposer cet amendement lors de notre caucus, après avoir discuté du rapport PR-1058 A. Nous avons déjà dit en commission que nous trouvions ce projet trop cher; pendant le caucus, la majorité d'entre nous a suivi ce point de vue et a plébiscité l'amendement. C'est notre droit! En aucun cas nous ne remettons en question l'aménagement complet et nous ne voulons évidemment pas toucher à la Genève internationale! Nous n'avons pas dit ce soir que nous refusions l'existence des cheminements piétonniers!

Je le répète, nous voterons la proposition PR-1058, mais nous ne voulons pas que les projets d'aménagement restent éternellement aussi onéreux. Je vous signale, Mesdames et Messieurs, que l'on peut faire de très jolis aménagements pour moins cher. Les privés y parviennent, mais pas la Ville! Nous ne sommes pas d'accord avec cet état de fait, nous avons le droit de le dire et nous le disons, c'est tout!

Bref, selon nous, le réaménagement du chemin Eugène-Rigot tel que prévu est trop cher. Voilà l'unique raison pour laquelle nous avons déposé un amendement qui demande de réduire son coût total de 10% – nous l'avons entre-temps chiffré sur demande du président et vous l'avez tous reçu, chers collègues. Nous ne remettons pas en question la Genève internationale, nous signalons juste au magistrat et à ses services que nous souhaitons avoir des prix moins élevés. Il faudrait que les architectes, lorsqu'on leur confie un mandat municipal, ne prévoient pas forcément de faire toujours le plus cher. Ils peuvent aussi envisager des réalisations raisonnables!

De plus, je déplore une pratique qui semble devenue une nouvelle tactique, en Ville de Genève: lorsqu'un rapporteur rend son rapport en y joignant diverses annexes, elles ne sont pas jointes à l'impression. Dans le cas présent, j'ai rendu mon rapport PR-1058 A avec les documents que nous avons reçus en commission de l'aménagement et de l'environnement, mais ils ne figurent pas dans les quatre petites pages sorties de l'imprimerie. C'est dommage, car il y avait une jolie présentation du projet.

Il est joli, d'ailleurs, ce projet... mais peut-être aurait-on pu prévoir quelque chose de tout aussi joli pour un peu moins cher! Nous avons le droit de dire cela et nous l'avons fait sans nous écarter pour autant de notre ligne politique. Cependant, je le répète une fois encore: que notre amendement soit accepté ou refusé, nous voterons de toute façon la proposition PR-1058.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens sur deux points. Tout d'abord, je tiens à rectifier les propos de M. Sormanni, qui n'a visiblement pas compris que le chemin Eugène-Rigot nous appartient. Il est propriété de la Ville de Genève!

Ensuite, l'amendement du Parti libéral-radical pose problème. En effet, pour être cohérents, ses auteurs devraient aussi prévoir de diminuer de 10% la subvention généreusement octroyée par l'IHEID. Sinon, la mesure qu'ils proposent sera véritablement problématique. De toute façon, si cet amendement est accepté, je demanderai le troisième débat pour pouvoir en rediscuter avec M. Burrin, car il me semble politiquement opportun de faire en sorte que nos tractations avec lui ne soient pas bafouées.

Le président. Comme vient de l'annoncer M^{mce} Richard, nous avons reçu de la part du Parti libéral-radical un amendement reformulé. Il consiste à modifier comme suit les deux premiers articles du projet de délibération de la proposition PR-1058:

Projet d'amendement

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 4 293 000 francs, déduction faite de 281 000 francs représentant la part du crédit d'étude PR-679 voté le 18 mai 2010, et dont à déduire 1 585 332 francs représentant la contribution forfaitaire d'aménagement de l'Institut de hautes études internationales et du développement, soit un montant net de 2 707 668 francs, destiné au réaménagement du chemin Eugène-Rigot, sis en domaine public, parcelle N° 4844 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, et de ses abords.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 293 000 francs.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement du Parti libéral-radical est refusé par 42 non contre 28 oui (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 52 oui contre 13 non (3 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 4 770 000 francs, déduction faite de 281 000 francs représentant la part du crédit d'étude PR-679 voté le 18 mai 2010, et dont à déduire 1 585 332 francs représentant la contribution forfaitaire d'aménagement de l'Institut de hautes études internationales et du développement, soit un montant net de 3 184 668 francs, destiné au réaménagement du chemin Eugène-Rigot, sis en domaine public, parcelle N° 4844 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, et de ses abords.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 770 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter la part du crédit d'étude PR-679 voté le 18 mai 2010, soit

281 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2045.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Le président. Mesdames et Messieurs, avant d'annoncer les nouveaux objets déposés, je vous rappelle que demain aura lieu la Fête des écoles, sur le thème «Dans les secrets de la jungle». Je vous invite toutes et tous à nous y rejoindre et à suivre le cortège des élèves. Le rendez-vous est fixé à 14 h à la promenade de Saint-Antoine, pour la formation du cortège. A 14 h 30, sonnerie de la *Clémence* et départ. Le premier groupe arrivera dans le parc des Bastions aux alentours de 15 h.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et projets de délibération suivants:

- M-1141, de *M^{me}* et *MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Tobias Schnebli* et *Marie-Pierre Theubet*: «Nouvelle Comédie: quels enjeux et quel programme culturels?»;
- M-1142, de *M^{mes}* et *MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Catherine Thobellem, Anne Moratti, Delphine Wuest, Marie-Pierre Theubet, Julide Turgut Bandelier, Antoine Maulini* et *Bayram Bozkurt*: «Pour un parc public à la pointe de la Jonction»;
- M-1143, de *M^{mes}* et *MM. Sylvain Thévoz, Virginie Studemann, Maria Pérez, Natacha Buffet, Marie Mutterlose, Anne Moratti, Jannick Frigenti Empana, Brigitte Studer, Sophie Scheller, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso, Olivier Fiumelli, Javier Brandon, Antoine Maulini, Bayram Bozkurt* et *Tobias Schnebli*: «Sport et genre: sortir du sport au masculin»;
- M-1144, de *M^{mes}* et *MM. Natacha Buffet, Olivier Fiumelli, Simon Brandt, Adrien Genecand* et *Patricia Richard*: «Stop aux frais d'impression exorbitants et anti-écologiques!»;

- M-1145, de *M^{mes}* et *MM. Anne Moratti, Marie-Pierre Theubet, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Antoine Maulini, Gary Bennaim, Jacques Pagan, Jean-Philippe Haas, Pascal Spuhler, Pierre Rumo, Hélène Ecuyer et Sophie Scheller*: «Sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la RTS»;
- PRD-88, de *M. Pascal Holenweg*: «Prise d’otage 1»;
- PRD-89, de *M. Pascal Holenweg*: «Prise d’otage 2»;
- PRD-90, de *MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Laurent Leisi et Daniel-Dany Pastore*: «Maîtriser l’endettement (bis)».

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes arrivés au terme de cette séance. J’espère sincèrement vous voir demain à la Fête des écoles; si tel n’était pas le cas, je vous souhaite d’ores et déjà un très bel été et une bonne pause estivale. Merci et bonne fin de soirée!

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	578
2. Communications du bureau du Conseil municipal	578
3. Prestation de serment de M ^{me} Anne Carron-Cescato, remplaçant M. Robert Pattaroni, conseiller municipal démissionnaire.	578
4. Projet de délibération du 23 juin 2014 de M ^{mes} et MM. Alexandre Wisard, Maria Pérez, Alain de Kalbermatten, Morten Gisselbaek, Marie Barbey, Adrien Genecand, Jacques Pagan, Pascal Spuhler et Brigitte Studer: «Villa Ambrosetti: le Conseil administratif est prié de respecter les décisions du Conseil municipal» (PRD-87). Suite de la préconsultation	578
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la péti- tion du 29 octobre 2013: «Pour plus de places de stationnement vélo autour de la gare de Cornavin» (P-313 A)	604
6. Projet de délibération du 26 février 2014 de M ^{me} et MM. Daniel Sor- manni, Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas et Danièle Magnin: «Maîtriser l'endette- ment» (PRD-80)	613
7. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 21 mars 2012 de M. Pascal Holenweg et M ^{me} Vera Figurek: «Modification du règlement: ajout d'un article «Nouveau vote» (PRD-35 A)	618
8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environne- ment chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 4 770 000 francs, déduction faite de 281 000 francs représentant la part du crédit d'étude PR-679 voté le 18 mai 2010, et dont à déduire 1 585 332 francs représentant la contribution forfaitaire d'aména- gement de l'Institut de hautes études internationales et du dévelop- pement (IHEID), soit un montant net de 3 184 668 francs, destiné au réaménagement du chemin Eugène-Rigot, sis en domaine public, parcelle N° 4844 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, et de ses abords (PR-1058 A)	624

9. Propositions des conseillers municipaux	642
10. Interpellations	643
11. Questions écrites	643

Le mémorialiste:
Ramzi Touma